

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Immigration, asile et intégration

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13

PROGRAMME 303 : Immigration et asile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	32
<i>Éléments transversaux au programme</i>	32
<i>Justification par action</i>	37
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	49
Opérateurs	51

PROGRAMME 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	60
Objectifs et indicateurs de performance	63
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	71
<i>Éléments transversaux au programme</i>	71
<i>Justification par action</i>	76
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	84
Opérateurs	86

MISSION
Immigration, asile et intégration

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Immigration, asile et intégration », composée des programmes 303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française », poursuit quatre objectifs principaux :

- garantir le droit d'asile ;
- adapter l'immigration régulière à la situation économique et sociale de notre pays et veiller au respect de la législation en matière d'entrée et de séjour des étrangers avec nos partenaires européens ;
- conduire une politique d'accueil et d'intégration en proposant aux étrangers primo-arrivants un véritable parcours d'intégration républicaine, fondé sur la connaissance de l'histoire et de la culture de notre pays, des principes et valeurs de la République française, sur l'apprentissage du français, ainsi que sur un accès facilité à l'emploi ou à l'activité ;
- renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration illégale et le retour des étrangers en situation irrégulière dans le respect des règles de l'État de droit.

Après la baisse inédite de l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, la demande d'asile est repartie à la hausse en 2021 : 104 577 premières demandes[1] ont été enregistrées en guichets uniques soit une progression de 28 % par rapport à l'année 2020[2]. Les flux de demandeurs d'asile sont toutefois restés en-deçà du niveau historique de l'année 2019 (138 420 premières demandes) car la crise sanitaire a continué de limiter les déplacements internationaux.

103 011 demandes d'asile ont été introduites à l'OFPRA en 2021 (+7 % par rapport à 2020 et -22 % par rapport à 2019) avec une reprise des flux à partir du printemps.

Le premier pays d'origine des primo-demandeurs d'asile en 2021 reste l'Afghanistan. En progression de 59 % par rapport à 2020 et de 36 % par rapport à 2019, la demande afghane a atteint son plus haut niveau historique en 2021. Cette augmentation s'explique en partie par les évacuations organisées par la France entre les mois d'août et de décembre à la suite de la prise de Kaboul par les Talibans. La Côte d'Ivoire, le Bangladesh, la Guinée et la Turquie viennent ensuite. Les demandes en provenance d'Albanie et de Géorgie arrivent respectivement en 6^{ème} et 7^{ème} positions. Ces demandes ont été de nouveau dynamiques en 2021 tout en restant inférieures à leurs niveaux de l'année 2019.

Les délais d'enregistrement des demandes d'asile en guichets uniques, qui s'établissaient en moyenne à 4 jours en 2020, ont été ramenés sous la limite légale de 3 jours (2,6 jours en moyenne en 2021).

Par ailleurs, le renforcement du parc d'hébergement a été poursuivi avec la création de 4 000 places nouvelles au sein du dispositif national d'accueil (DNA) pour demandeurs d'asile, relevant du programme 303. La mise en œuvre du dispositif d'orientation régionale des demandeurs d'asile depuis l'Île-de-France vers d'autres régions métropolitaines, prévu dans le nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile pour la période 2021-2023, a été engagée et plus de 16 000 orientations ont été réalisées durant l'année 2021.

L'intégration des réfugiés est également un axe important du plan gouvernemental « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires », avec des traductions en matière d'hébergement et d'accompagnement des publics. Cet axe a été développé dans le cadre de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentée lors du Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018. La mise en œuvre des mesures de cette stratégie s'est poursuivie en 2021 en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR).

La politique des visas du gouvernement vise à concilier le nécessaire renforcement de l'attractivité de notre pays avec le maintien d'un haut niveau de vigilance sur la fraude et l'appréciation des risques sécuritaires et migratoires.

Depuis 2014, elle se traduit par une série de facilitations en direction de publics ciblés et par la poursuite de la refonte des différentes applications numériques utilisées pour le traitement des visas. L'application France Visas est actuellement opérationnelle dans 32 postes consulaires et couvre 55 % de la demande. Elle sera déployée dans l'ensemble des postes externalisés avant la fin de l'année 2022, à hauteur de 93 % de la demande.

Elle a par ailleurs permis de maintenir un haut niveau de vigilance contre la fraude documentaire et les usurpations d'identité par la généralisation du déploiement du visa biométrique et la formation des agents consulaires à la détection des documents falsifiés ou contrefaits. Une action visant à systématiser la création de cellules fraude dans les postes diplomatiques et consulaires est en cours depuis 2020 et commence à porter ses fruits.

La gestion de **l'entrée régulière des ressortissants étrangers** a été marquée en 2021, comme en 2020, par la crise sanitaire. Les services des préfectures ont mis en place des procédures pour assurer le traitement des dossiers, en priorisant les renouvellements de titres de séjour.

L'année 2021 a permis de poursuivre et d'accélérer le déploiement du programme d'**administration numérique pour les étrangers en France** (ANEF). Différentes démarches déjà opérationnelles ont permis de confirmer l'attractivité de la France (passeport-talent et autorisation de travail) et de fluidifier les démarches dématérialisées des usagers étrangers (changement de situation, duplicata, visiteur) en offrant un outil moderne de traitement de ces demandes en préfectures. L'ANEF couvre désormais 60 % de la volumétrie du périmètre titre de séjour et accompagne les réformes de l'administration (module de suivi des signalements à l'ordre public).

En particulier, une réforme d'ampleur a été menée en matière d'immigration professionnelle, avec la dématérialisation de la démarche d'autorisation de travail et la création des plateformes « main d'œuvre étrangère ».

Dans le cadre de la création de la direction du numérique du ministère de l'intérieur (DNUM), les crédits dédiés aux systèmes d'information de l'ANEF, mais aussi de France-Visas et du PFSF ont été transférés sur le programme 216 (CPPI). Cependant les crédits de la mission IAI continuent de financer le maintien en conditions opérationnelles des applications actuelles, l'acquisition des matériels opérationnels nécessaires, ainsi que les travaux d'harmonisation des systèmes d'information biométriques et des outils déployés en préfecture et dans les services opérationnels afin de remettre l'utilisateur au cœur du dispositif.

Cette dynamique, qui vise à offrir un meilleur accès aux démarches et limiter les déplacements en préfecture, se poursuit en 2022 par l'ouverture du service de demandes de titres en lignes pour les citoyens européens et les étrangers faisant état de liens personnels et familiaux sur le territoire national, mais également des documents de circulation (DCEM et TVE).

La politique d'**intégration des étrangers primo-arrivants** s'est caractérisée en 2021 par la poursuite des actions impulsées par le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Après une année 2020 durant laquelle l'impact de la crise sanitaire a été important, l'année 2021 a constitué la première année de pleine mise en œuvre de ces outils renouvelés. 108 909 contrats ont été signés, soit un nombre légèrement supérieur à celui de l'année 2019 (107 402 soit +1,2 %). A l'issue du CIR, l'étranger a la possibilité de poursuivre son parcours linguistique vers le niveau A2, requis pour l'obtention de la carte de résident, puis vers le niveau B1 oral et écrit exigé dans le cadre d'une demande de naturalisation. Il peut également bénéficier d'initiatives soutenues par les préfets dans les territoires, au moyen de crédits dédiés qui ont fortement augmenté depuis 2019, mis en œuvre dans le cadre d'une gouvernance resserrée permettant une meilleure articulation des dispositifs en direction de l'ensemble des primo-arrivants.

En 2021, l'accent a été mis sur l'accompagnement des étrangers et notamment des femmes vers l'insertion professionnelle, en lien avec les priorités du comité interministériel du 6 novembre 2019 relatives à la valorisation des qualifications et de l'expérience acquises à l'étranger et à l'augmentation du taux d'activité et d'emploi des femmes primo-arrivantes. La démarche de partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre des « Territoires d'intégration » a également présenté des résultats encourageants avec 178 projets territoriaux d'accueil et d'intégration et 18 contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) signés depuis 2019, dont 7 ouverts en 2021 à l'ensemble des étrangers primo-arrivants, marquant l'évolution de la dynamique partenariale.

Par ailleurs, la direction générale des étrangers en France (DGEF) en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIIR), la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) s'est engagée en 2021 dans la mise en place d'un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) afin de systématiser leur accompagnement vers l'emploi et le logement via un guichet unique départemental chargé de veiller à la cohérence des parcours et à la synergie des dispositifs existants (droit commun et spécialisé).

Afin de mettre en lumière auprès du grand public les progrès réalisés en matière d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés et de favoriser le partage d'expériences entre les partenaires, une première édition de la « Semaine de l'intégration » a été organisée du 11 au 15 octobre 2021 conjointement par la DGEF et la DIAIR. Plus de 170 événements ont été organisés par les préfetures et les partenaires locaux de l'intégration autour de thématiques telles que le logement, l'emploi, l'apprentissage du français, la jeunesse, l'engagement, la culture et le sport, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Dans le domaine de l'accès à la nationalité, l'année 2021 a été marquée par des actions emblématiques telles que la poursuite de la reconnaissance de l'engagement des travailleurs étrangers qui ont pris une part active dans la lutte contre la Covid, le lancement de l'expérimentation du système d'information NATALI, le renforcement du pilotage et de l'animation du réseau des 41 plateformes et la mise en place d'un appel à projets innovants pour l'organisation des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté.

15 961 personnes ont acquis la nationalité française en 2021 via le dispositif exceptionnel de reconnaissance des travailleurs COVID, mis en place le 15 septembre 2020.

Les modalités de contractualisation avec les plateformes pour le pilotage territorial ont été revues et des audits sont désormais menés sur site, afin d'améliorer les processus internes et les délais de traitement des demandes des usagers. Des délégations de gestion avec les préfets de département ont par ailleurs été mises en place afin de fluidifier le circuit des décisions. Malgré les difficultés inhérentes au contexte sanitaire, l'animation du réseau s'est poursuivie avec l'organisation de trois séminaires, dont deux sous forme numérique interactive sur les thèmes de l'assimilation des candidats à la nationalité française, du déploiement de NATALI et de la lutte contre la fraude. Sur cette dernière thématique, un réseau opérationnel a été mis en place ainsi qu'une cartographie des risques et un plan d'actions triennal afin de répondre efficacement aux enjeux qu'elle soulève.

Toutes procédures confondues relevant du ministère de l'Intérieur (procédures de naturalisation ou par voie déclarative), 94 092 personnes ont acquis la nationalité française en 2021.

La France a maintenu sa **politique d'éloignement** en 2021, malgré la crise sanitaire et la fermeture des frontières : 16 819 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané). Par ailleurs la France a connu une pression migratoire inédite à ses frontières avec un record de 121 141 non-admissions prononcées, soit une hausse de 64 % par rapport à 2020 et de 155 % par rapport à 2019.

Dans le contexte sécuritaire actuel, l'accent est notamment mis sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

154 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2020 (contre 94 en 2020, 89 en 2019 et 83 en 2018). Il a également été demandé aux préfets de s'assurer de la coordination de tous les acteurs territoriaux en vue de réussir l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI), en premier lieu les services de police dans toutes leurs composantes (sécurité publique, services de renseignement, police aux frontières) mais également les établissements pénitentiaires pour l'éloignement des étrangers en situation irrégulière incarcérés.

[1] Mineurs inclus, hors réexamens.

[2] 81 531 premières demandes, mineurs inclus, hors réexamens.

■ BILAN DES RÉFORMES

Concernant **l'accueil des ressortissants étrangers en situation régulière**, conjointement avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur a poursuivi l'effort de facilitation des conditions d'octroi des visas pour les étudiants et le maintien de la délivrance des visas en quarante-huit heures pour certains pays.

Plusieurs actions sont venues dynamiser l'attractivité de la France pour les talents internationaux. En 2020, le périmètre des entreprises reconnues innovantes a été élargi, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de recrutement des *start-up* via le titre passeport talent « salarié d'une entreprise innovante ».

En parallèle, la dématérialisation des demandes de titre de séjour passeport talent en mai 2021 est venue moderniser le parcours usager en limitant le passage en préfecture à la seule remise de titre.

Dans le contexte de la crise sanitaire qui a perduré en 2021, une attention permanente a été portée sur le public étudiant afin de poursuivre les objectifs du plan Bienvenue en France.

A l'inverse, s'agissant des visas délivrés aux ressortissants Algériens, Marocains et Tunisiens, les mesures de restrictions mises en place par le gouvernement ont permis de reprendre progressivement les reconduites à la frontière quasiment interrompues jusque-là .

Concernant la politique d'intégration, le taux d'atteinte du niveau A1 résultant des nouvelles formations linguistiques continue de progresser. En effet, ce taux atteint 76,4 % contre 74 % en 2020 (*chiffres OFII au 31 décembre 2021*). Ces résultats confirment l'intérêt de proposer des forfaits plus longs et mieux adaptés aux profils. En matière d'insertion professionnelle, 84 % des signataires du CIR ont demandé à bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi (SPE). Ils ont été orientés par l'OFII en très grande majorité vers Pôle emploi et, dans une moindre mesure, vers les missions locales.

S'agissant des actions menées au plan local conformément aux orientations transmises, plus de 63 % des crédits dédiés ont permis de soutenir des actions d'accompagnement global vers l'emploi. Le développement des partenariats avec les collectivités territoriales s'est poursuivi se traduisant par une augmentation de 18 % du montant des crédits consommés par rapport à l'année 2020.

Les travaux d'évaluation des décisions du comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018 et de celles du comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 (C3I), initiés en 2020, ont été finalisés en 2021. Ils ont nourri les préparatifs des nouveaux marchés des prestations de formation civique, de positionnement et de formation linguistiques du CIR pour la période 2022-2024 et orienté les priorités de la politique d'intégration tant au niveau national que territorial.

Enfin, l'année 2021 a été également marquée par d'importants travaux sur le portail de dématérialisation de la procédure de naturalisation qui sera généralisée en 2022, dorénavant baptisé NATALI. La première phase du pilote a eu lieu dans six plateformes (Nantes, Nanterre, Créteil, Toulouse, Rennes et Clermont-Ferrand) à partir du second semestre 2021 et été élargie à deux nouvelles plateformes (Lyon et Grenoble) en janvier 2022. Les chantiers liés à la communication et à l'accompagnement des agents et des usagers ont été lancés. L'année 2022 permettra de disposer d'un dispositif plus intégré en associant notamment les partenaires comme le service central d'état civil (SCEC) à l'issue de la décision.

Concernant la lutte contre l'immigration irrégulière, le dispositif expérimental de préparation au retour des étrangers en situation irrégulière (DPA), notamment des demandeurs d'asile déboutés, qui constitue un des axes du plan « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » continue sa montée en puissance, avec l'ouverture de 1 100 nouvelles places financées par le programme 363 du plan de relance.

Immigration, asile et intégration

Mission | Bilan de la programmation pluriannuelle

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1 : Réduire les délais de traitement de la demande d'asile (P303)****Indicateur 1.1 : Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA (P303)**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	120 634	89 602	170 800	153 165	139 513	132 800
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	409	259	404-412	364-372	339	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPRA	jours	166	262	112	150	261	60

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers (P104)**Indicateur 2.1 : Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine) (P104)**

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'atteinte du niveau A1	%	68,3	73,8	75	75,7	76,4	80
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%	Non déterminé	90	80	60	73,9	82

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière (P303)**Indicateur 3.1 : Nombre de retours forcés exécutés (P303)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	18 906	9 111	Non déterminé	Non déterminé	10 091	Non déterminé
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	8 858	3 329	Non déterminé	Non déterminé	3 511	Non déterminé
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%	Non déterminé	42,4	68	45	41,5	70

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
303 – Immigration et asile			
Prévision	1 344 737 059	1 427 937 168	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 319 832 079	1 410 934 418	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	24 904 980	17 002 750	
Exécution	1 260 580 400	1 364 191 108	
104 – Intégration et accès à la nationalité française			
Prévision	451 656 906	452 618 202	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	430 899 578	430 960 909	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	20 757 328	21 657 293	
Exécution	443 104 347	442 252 772	
Total Prévision	1 796 393 965	1 880 555 370	
Total Exécution	1 703 684 747	1 806 443 880	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Immigration, asile et intégration

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
303 – Immigration et asile	1 565 855 828 1 530 310 302	1 339 066 642 1 260 580 400	1 450 324 514 1 423 070 925	1 430 168 381 1 364 191 108
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	763 153 0	520 000 464 113	763 153 0	520 000 417 673
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	1 399 553 268 1 407 390 163	1 193 726 847 1 117 137 017	1 274 283 954 1 304 449 644	1 288 161 960 1 233 409 185
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	150 019 319 113 177 679	137 015 420 127 148 982	159 757 319 111 933 578	133 682 046 118 409 735
04 – Soutien	15 520 088 9 742 461	7 804 375 15 830 288	15 520 088 6 687 704	7 804 375 11 954 516
104 – Intégration et accès à la nationalité française	525 009 859 391 858 231	473 959 282 443 104 347	525 071 190 391 288 557	474 020 613 442 252 772
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	266 668 133 191 432 067	257 665 695 233 836 616	266 668 133 191 432 066	257 665 695 233 835 316
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	63 357 544 52 986 854	64 397 562 60 263 978	63 357 544 52 623 440	64 397 562 59 691 890
14 – Accès à la nationalité française	985 274 968 399	992 022 1 518 333	1 046 605 973 870	1 053 353 1 344 989
15 – Accompagnement des réfugiés	185 860 908 138 481 714	142 766 003 140 054 321	185 860 908 138 259 981	142 766 003 139 949 476
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	8 138 000 7 989 198	8 138 000 7 431 098	8 138 000 7 999 200	8 138 000 7 431 100

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
303 – Immigration et asile	1 565 855 828 1 530 310 302	1 339 066 642 1 260 580 400	1 450 324 514 1 423 070 925	1 430 168 381 1 364 191 108
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	202 899 214 164 475 091	189 322 447 184 839 279	198 127 214 188 150 337	187 049 073 205 703 779
Titre 5. Dépenses d'investissement	9 134 704 8 424 295	25 524 995 27 592 412	23 644 704 13 205 496	24 464 995 25 540 166
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 353 821 910 1 357 410 916	1 124 219 200 1 048 148 709	1 228 552 596 1 221 715 092	1 218 654 313 1 132 947 163
104 – Intégration et accès à la nationalité française	525 009 859 391 858 231	473 959 282 443 104 347	525 071 190 391 288 557	474 020 613 442 252 772
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	245 924 842 179 019 006	242 063 752 229 558 280	245 986 173 178 641 147	242 125 083 229 118 443
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 70 263	0 109 568	0 51 400	0 113 997
Titre 6. Dépenses d'intervention	279 085 017 212 768 962	231 895 530 213 436 499	279 085 017 212 596 010	231 895 530 213 020 332
Total	2 090 865 687 1 922 168 534	1 813 025 924 1 703 684 747	1 975 395 704 1 814 359 482	1 904 188 994 1 806 443 880
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	448 824 056 343 494 097	431 386 199 414 397 559	444 113 387 366 791 484	429 174 156 434 822 222
Titre 5. Dépenses d'investissement	9 134 704 8 494 558	25 524 995 27 701 979	23 644 704 13 256 895	24 464 995 25 654 163
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 632 906 927 1 570 179 878	1 356 114 730 1 261 585 208	1 507 637 613 1 434 311 102	1 450 549 843 1 345 967 496

PROGRAMME 303
Immigration et asile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 303 : Immigration et asile

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », les politiques publiques portées par le programme 303 « Immigration et asile » répondent aux deux objectifs de garantie de l'exercice du droit d'asile et d'une maîtrise juste et équilibrée des flux migratoires.

GARANTIR L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE

Avec plus de 104 000 premières demandes enregistrées en guichets uniques, le nombre de demandes d'asile est reparti à la hausse en 2021 (+28 %), sans toutefois retrouver son niveau antérieur à la crise sanitaire de 2019. Dans le même temps, quelque 103 000 demandes ont été introduites (mineurs et réexamens inclus) auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), soit une hausse de 7 % par rapport à 2020, mais une baisse de 22 % par rapport à 2019.

Cette reprise de la demande d'asile, qui avait été anticipée à un niveau supérieur dans le cadre de la loi de finances initiale, a eu un impact sur la gestion des crédits du programme en 2021. Les dépenses de l'asile ont été contenues pour la première fois depuis plusieurs années dans la limite des crédits disponibles c'est-à-dire, sans mobilisation de la réserve de précaution ni ouverture de crédits en fin d'année.

Au-delà de la variation des flux migratoires, ce résultat démontre la pertinence de la stratégie budgétaire adoptée en LFI 2020 consistant à renforcer les effectifs de l'OFPRA dédiés à l'instruction. Dès 2019, leur renforcement avait été identifié comme un levier de premier plan pour maîtriser la trajectoire des dépenses de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette stratégie, dont les effets ont été retardés par la crise sanitaire, a produit ses premiers résultats en 2021. L'OFPRA a ainsi rendu près de 140 000 décisions en 2021, soit le plus haut niveau d'activité jamais enregistré. L'augmentation progressive de sa capacité décisionnelle depuis le mois d'octobre 2020 ainsi qu'un niveau modéré de la demande d'asile ont donc permis une réduction massive du stock de dossiers en instance. Il s'établit à 49 325 dossiers au 31 décembre 2021, soit une diminution de 42 % par rapport au 31 décembre 2020. La résorption de la part des dossiers anciens, de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction et la durée de versement de l'allocation, a été particulièrement importante. La priorisation du traitement des dossiers les plus anciens a pour conséquence le maintien du délai d'instruction des demandes d'asile à un niveau similaire à celui de l'année 2020 (261,2 jours contre 262 jours en 2020).

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est parvenue en 2021 à traiter en flux les recours dirigés contre les décisions de l'Office, dont le nombre augmente de 48 % par rapport à 2020 et à stabiliser son stock de dossiers en attente de décision. La Cour a enregistré 68 243 recours en 2021 contre 46 043 en 2020. Cette hausse, qui s'explique par le nombre important de décisions de l'OFPRA, a été absorbée grâce à une augmentation de 63 % des décisions rendues par la Cour, qui a retrouvé le niveau d'activité constaté en 2019 (68 403 décisions en 2021, 42 025 en 2020 et 66 464 en 2019). Au 31 décembre 2021, son stock s'élevait à 33 353 dossiers contre 33 513 un an plus tôt.

Par ailleurs, le développement du parc d'hébergement s'est poursuivi avec la création de 4 000 places supplémentaires au sein du dispositif national d'accueil (DNA) : dont 1 000 places en centre d'accueil et d'examen de la situation (CAES) et 3 000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Ces nouvelles places ont permis la mise en œuvre de l'orientation régionale, qui a concerné près de 16 000 personnes réorientées depuis l'Île-de-France vers les autres régions métropolitaines et de répondre à la saturation des dispositifs existants dans cette région, qui concentre la moitié des enregistrements de demandes d'asile. En outre, 986 places supplémentaires de CAES ont été autorisées dans le cadre du plan de relance sur le programme 363. Au 31 décembre 2021, le parc

d'hébergement pour demandeurs d'asile comptait 103 914 places autorisées financées par le programme 303 et le programme 363. Des nuitées d'hôtel supplémentaires ont été financées dans plusieurs régions confrontées à des tensions migratoires et immobilières. Environ 3 200 personnes évacuées d'Afghanistan entre août et décembre 2021, à la suite de la prise de Kaboul par les talibans, ont également été prises en charge.

L'homogénéisation des modalités de financement des dispositifs d'hébergement a été poursuivie. Les CAES ont bénéficié pour la première fois de conventions pluriannuelles, d'une durée de deux ans. Les conventions pluriannuelles des ex-centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) en Île-de-France ont été également renouvelées pour deux ans. Des groupes de travail autour des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été animés afin d'encourager les bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont été consacrés à l'outre-mer. Les territoires ultra-marins sont en effet confrontés depuis plusieurs années à une augmentation des flux de demandes d'asile, en particulier la Guyane et Mayotte, qui pèse sur la chaîne de l'asile.

GÉRER DE MANIÈRE CLAIRE, ADAPTÉE ET ÉQUILBRÉE LES FLUX MIGRATOIRES

L'objectif est de garantir le respect des règles d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire.

Depuis 2017, l'accent a été mis sur trois axes :

1. l'attractivité de la France, dont le développement est recherché à travers la mise en œuvre de la carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » qui peut être délivrée dès la première admission sur le territoire, aux étrangers hautement qualifiés, aux jeunes diplômés salariés, aux créateurs d'entreprise, aux investisseurs, aux chercheurs ou encore aux étrangers ayant une renommée nationale ou internationale ;
2. l'amélioration des démarches des étrangers en préfecture, à travers l'exploitation des fonctionnalités permises par un nouveau système d'information, l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF). Déjà déployé pour certains titres, il offre aux usagers un accès dématérialisé plus simple à la demande de titre de séjour, limitera le nombre de déplacements en préfecture et modernise la gestion des demandes en préfecture ;
3. la lutte contre l'immigration irrégulière a été renforcée par le rétablissement des contrôles aux frontières, le maintien du nombre de retours forcés vers les pays tiers et l'intensification des démantèlements de filières clandestines.

La primo-délivrance des titres de séjour (les chiffres présentés reposent sur une estimation réalisée à partir des tendances mesurées au 31 décembre 2021) augmente de 21 % en 2021. 271 675 titres de séjour ont été délivrés contre 220 535 titres en 2020. Le nombre de premiers titres délivrés atteint presque celui de l'année 2019 (277 406), c'est-à-dire d'avant la crise sanitaire.

L'immigration familiale représente toujours la part la plus importante du flux migratoire. Le nombre de titres délivrés en 2021 pour un motif familial est en hausse (+16,2 %) et retrouve quasiment un niveau identique à celui d'avant la crise sanitaire.

Le nombre de titres délivrés aux étudiants est en baisse sensible mais contenue (-20,4 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Ce niveau s'explique vraisemblablement par une concordance entre les calendriers inter-confinements et ceux des inscriptions universitaires et de la mise en place d'un nouvel outil de demande de titre en ligne. Cette concordance des calendriers a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour qui a pu être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle est davantage concernée par les effets de la crise de la Covid-19 avec une baisse de plus de 31 % du nombre de titres délivrés. Cette situation résulte vraisemblablement du report, voire de l'abandon, de projets migratoires liés au travail en raison du ralentissement de l'activité économique en France.

Près de 27 700 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés au cours de l'année 2021 (environ 8 400 premiers titres et 19 250 titres en renouvellement), soit une baisse globale de 25 % par rapport à l'année 2020.

La France a délivré 735 070 visas en 2021 (pour 984 426 demandes), soit une hausse de 3 % par rapport à 2020. Le nombre de visas délivrés reste néanmoins en forte baisse par rapport à l'année 2019 (-77 %) en raison des effets de la crise sanitaire. La délivrance des visas de long séjour est en forte hausse par rapport à 2020 (+54 %) et retrouve presque le niveau de l'année 2019 (-3%). La Chine et la Russie sont reléguées respectivement aux 14^e et 20^e rangs pour le nombre de visas délivrés. L'Arabie Saoudite, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Turquie constituent les cinq premiers pays de délivrance des visas.

La délivrance des visas étudiants se maintient à un niveau conséquent. 145 000 dossiers pour études ont été reçus et plus de 98 600 visas délivrés, soit une hausse de la délivrance de 28 % par rapport à 2020. L'écart avec l'année de référence 2019 se réduit et s'établit à -18 %. En effet, dans le contexte du maintien de restrictions sanitaires, certaines catégories de demandeurs relevant de la politique d'attractivité ont été autorisées à entrer sur le territoire (bénéficiaires de visa « passeport talent », chercheurs, étudiants, etc.).

Le programme 303 soutient également les dépenses pour le fonctionnement des moyens informatiques du réseau diplomatique et consulaire pour la délivrance des visas.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'année 2021, comme l'année 2020, a été fortement contrainte par le contexte sanitaire : raréfaction des liaisons aériennes et fermeture des frontières des pays de destination.

La France a dans ce contexte difficile maintenu sa politique d'éloignement : 16 819 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané) en 2021, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2020. Par ailleurs, une pression migratoire inédite a été exercée aux frontières extérieures avec un record de 121 141 non-admissions prononcées, soit une hausse de 64 % par rapport à 2020 et de 155 % par rapport à 2019.

Les efforts en matière de lutte contre l'immigration irrégulière portent en particulier sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont mobilisés et activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : 154 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2021 (contre 94 en 2020, 89 en 2019 et 83 en 2018).

SE DOTER DE SYSTÈMES D'INFORMATION FACILITANT LA RELATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'USAGER ET RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE CONTRÔLE

Depuis la mise en œuvre de la direction du numérique au sein du ministère de l'intérieur (DNum) au 1^{er} janvier 2020, les dépenses liées à la mise en œuvre des systèmes d'information de l'administration numérique pour les étrangers en France, de France Visas et du programme frontières sécurisées et fluides (PFSF) ont été transférées au programme 216. Néanmoins, les dépenses liées au maintien en conditions opérationnelles des applications et systèmes d'information qui ont vocation à être remplacés par ces nouveaux SI continuent d'être financées sur le P303.

De même les dépenses d'investissement en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettant de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique des différentes bases biométriques à compter du second semestre 2022 sont financées sur le P303.

Enfin, les crédits liés au « sac-à-dos numérique » ont été conservés sur le programme 303. Ils ont notamment permis de financer de nouveaux capteurs pour les systèmes biométriques déployés. Ces dépenses ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, vise à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile

INDICATEUR 1.1 : Part des demandeurs d'asile hébergés

INDICATEUR 1.2 : Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

OBJECTIF 2 : Réduire les délais de traitement de la demande d'asile

INDICATEUR 2.1 : Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA

INDICATEUR 2.2 : Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière

INDICATEUR 3.1 : Nombre de retours forcés exécutés

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile

INDICATEUR

1.1 – Part des demandeurs d'asile hébergés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des demandeurs d'asile hébergés	%	48	52	65	59	58	90

Commentaires techniques

Source des données :

Les données proviennent du système d'information du dispositif national d'accueil (DNA) géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre (hors outre-mer).

Dénominateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure au 31 décembre et ayant demandé à être hébergés. Le dénominateur en réalisation est calculé à partir du nombre de bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile, constaté par l'OFII pour le mois de décembre de l'année écoulée. Le dénominateur en prévision est issu d'un calcul consistant à ajouter à ce nombre de bénéficiaires constaté les flux prévisionnels et à en soustraire le nombre de décisions définitives prévisionnel ou, dans le cas de procédures Dublin, le nombre de transferts ou déclarations de fuites envisagé.

Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile hébergés en CADA ou en HUDA par rapport à l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant sollicité un hébergement. Il traduit une amélioration de la prise en charge si le pourcentage de demandeurs hébergés augmente. Une amélioration du pourcentage peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes hébergées en lien avec l'augmentation du parc d'hébergement ou par une baisse du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure. L'indicateur ne prend pas en compte les demandeurs d'asile hébergés dans l'hébergement généraliste financé par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Risque lié à la fiabilité de l'indicateur :

Cet indicateur est sensible à l'évolution des flux de demande d'asile qui est une donnée exogène ainsi qu'aux délais de traitement de l'OFPR et de la CNDA. Les prévisions et cibles de cet indicateur sont calculées à partir d'une hypothèse d'évolution des flux de demandes d'asile introduites à l'OFPR et des personnes placées sous procédure Dublin, assortie d'une prévision de leur durée de prise en charge.

INDICATEUR

1.2 – Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées	%	84	84	88	85	84	89

Commentaires techniquesSource des données :

Les données proviennent du système d'information du dispositif national d'accueil (DNA) géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergées en CADA et en HUDA au 31 décembre.

Dénominateur : nombre de places de CADA et d'HUDA occupées au 31 décembre.

Modalités d'interprétation :

Ce pourcentage permet d'apprécier si les places d'hébergement sont occupées par des demandeurs d'asile et par les personnes autorisées c'est-à-dire par les bénéficiaires d'une protection dans un délai de six mois maximum après notification de la décision et par les déboutés dans un délai d'un mois maximum après notification de la décision, selon l'article R. 552-13 du CESEDA. Cet indicateur évalue le taux de présence induite des réfugiés et des déboutés qui sont présents sur les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile au-delà du délai réglementaire qui les autorise à y séjourner.

Les objectifs de présence induite ayant été fixés à 4% pour les déboutés et à 3% pour les réfugiés, cet indicateur ne peut atteindre un résultat supérieur à 93%. L'analyse doit aussi prendre en compte l'impact du taux de vacance structurelle entre les entrées et les sorties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'hébergement des demandeurs d'asile s'établit à 58 % pour l'année 2021, en hausse de 6 points par rapport à 2020 (52 %) et inférieur d'un point par rapport à la prévision actualisée pour 2021 (59 %). Cette amélioration s'explique par la diminution du stock de demandeurs d'asile en cours de procédure entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 (- 23 %) grâce au déstockage opéré par l'OFPPRA qui a permis d'améliorer la rotation des places. Ce taux d'hébergement prend uniquement en compte les demandeurs d'asile hébergés dans des places financées par le programme 303.

Le taux d'occupation s'établit à 84 %. Il se maintient à un niveau élevé tout en restant stable par rapport au taux constaté au 31 décembre 2020 (84 %). La prévision pour 2021 se situait à un niveau légèrement supérieur (85 %). Elle n'a pas pu être tout à fait atteinte en raison des taux de présence induite des réfugiés et des déboutés qui n'ont pas diminué à hauteur de ce qui était prévu.

OBJECTIF

2 – Réduire les délais de traitement de la demande d'asile

INDICATEUR mission

2.1 – Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	120 634	89 602	170 800	153 165	139 513	132 800
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	409	259	404-412	364-372	339	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA	jours	166	262	112	150	261	60

Immigration et asile

Programme n° 303 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin	%	Non déterminé	17	20	17	16	25

Commentaires techniquesSource des données : enquête de la DGEF auprès des préfectures.Mode de calcul :*Numérateur* : nombre de transferts réalisés en application du règlement (UE) n°604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Dublin III) vers des États membres de l'Union.*Dénominateur* : nombre d'accords de prise en charge ou reprise en charge reçus par la France.Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile sous procédure « Dublin » transférés vers d'autres États membres. Il est directement lié au délai de traitement de la demande d'asile et au bon fonctionnement du système d'asile européen qui prévoit que chaque demandeur ait la garantie d'un examen de sa demande, mais dans un seul État-membre. Il fait l'objet d'un suivi régulier par les pôles régionaux Dublin et préfectures franciliennes chargées de l'application de la procédure « Dublin ».

L'indicateur est limité par plusieurs biais. Tout d'abord, les accords reçus des États membres ne permettent pas de réaliser immédiatement un transfert « Dublin ». En effet, tous les accords « Dublin » sont déclinés en décisions de transfert individuelles notifiées aux personnes placées sous procédure « Dublin » et susceptibles de recours et donc d'annulations. De plus, une part des personnes placées sous procédure « Dublin » par la France quitte le territoire national pendant la mise en œuvre de la procédure vers un autre État membre. En conséquence, la responsabilité française est déchargée mais aucun transfert n'est comptabilisé. Par ailleurs, la réalisation de transferts est conditionnée par les capacités d'accueil des États membres partenaires avec des fermetures saisonnières en été ou pendant les fêtes de fin d'année et la disponibilité de l'offre aérienne commerciale (quota des compagnies aériennes, etc.). Enfin, l'indicateur ne peut atteindre 100 %, en raison de la multiplicité des requêtes de transfert adressées aux États membres, qui peuvent donner lieu à plusieurs accords pour un même individu. Les empreintes d'un demandeur enregistré sous procédure « Dublin » peuvent en effet être enregistrées dans la base de données Eurodac dans plusieurs États membres et la France adresser une requête de reprise en charge à tout ou partie de ces États membres. A titre de comparaison, le taux de transfert moyen dans l'Union européenne s'établit pour 2019 à 25%.

Il convient aussi de noter que l'indicateur se réfère au nombre d'accords obtenus. Aussi, ce taux de transfert ne peut être rapporté directement aux procédures « Dublin » enregistrées dans l'année en guichets uniques.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'OFPRA a rendu 139 513 décisions en 2021, soit son plus haut niveau d'activité annuel jamais enregistré. En hausse de 55 % par rapport à 2020 et de 16 % par rapport à 2019, ce résultat est néanmoins inférieur à la prévision qui avait été actualisée à 153 165 décisions, compte-tenu du contexte sanitaire. En 2021, la montée en charge de la capacité décisionnelle de l'établissement a en effet continué d'être ralentie par la crise sanitaire et la montée en charge progressive des nouveaux officiers de protection. Ce contexte explique aussi que la productivité moyenne des agents instructeurs en 2021 (339 décisions par agent) a été inférieure à la prévision (entre 364 et 372 décisions par agent).

L'augmentation progressive de l'activité de l'établissement depuis le mois d'octobre 2020, associée à une demande d'asile contenue, a permis une réduction massive du stock de dossiers en instance, qui s'établit à 49 325 dossiers au 31 décembre 2021, soit une diminution de 42 % par rapport au 31 décembre 2020. La résorption de la part des dossiers anciens, de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction, a été particulièrement importante. Plus de 38 000 dossiers de plus de deux mois ont ainsi été traités, réduisant la part de ces dossiers dans le stock de 82 % en décembre 2020 à 62 % en décembre 2021. La priorisation du traitement de ces dossiers anciens explique que le délai d'instruction des demandes d'asile se soit maintenu à un niveau similaire à celui de 2020 (261 jours en 2021 contre 262 jours en 2020). Le traitement des dossiers les plus anciens, qui pèse temporairement sur le délai moyen constaté, est un préalable nécessaire à la baisse de ce dernier.

Le taux de transfert des demandeurs d'asile sous procédure Dublin s'élève à 16 % en 2021. Si le nombre de transferts a progressé de 4 % en 2021 par rapport à 2020 (3 305 transferts réalisés en 2021 contre 3 189 en 2020), le taux de transfert diminue légèrement par rapport à 2020 (de 17 % à 16 %) en raison de l'augmentation du nombre d'accords.

OBJECTIF

3 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière

INDICATEUR mission

3.1 – Nombre de retours forcés exécutés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	18 906	9 111	Non déterminé	Non déterminé	10 091	Non déterminé
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	8 858	3 329	Non déterminé	Non déterminé	3 511	Non déterminé
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%	Non déterminé	42,4	68	45	41,5	70

Commentaires techniques

Sources des données :

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France - département des statistiques, des études et de la documentation
Ministère de l'Intérieur – Direction centrale de la police aux frontières

Mode de calcul : L'indicateur 3.1 comptabilise les retours forcés exécutés et exclut les retours volontaires. Les retours forcés comptabilisent, parmi les éloignements non aidés, les étrangers effectivement éloignés du territoire national (hors outre-mer) en application d'une mesure d'éloignement administrative (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, réadmission), ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) hors toute forme de retours aidés, qui sont financés par l'OFII, et hors retours spontanés. Les éloignements forcés comprennent les renvois des ressortissants de pays de l'Union européenne et les renvois des ressortissants des pays tiers hors Union européenne, ainsi que les remises Schengen et Dublin. La part des retours forcés de ressortissants de pays tiers correspond au pourcentage des retours forcés en dehors de l'Union européenne des ressortissants des pays tiers dans les éloignements non aidés, hors retours spontanés et renvois volontaires.

INDICATEUR

3.2 – Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés	Nb	5 267	2 588	7 000	4 500	2 985	7 200

Commentaires techniques

Source des données :

Ministère de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Mode de calcul :

Cet indicateur comptabilise les retours aidés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers (RPT) et de l'Union européenne (RUE).

Mode de calcul :

Le nombre de retours aidés exécutés comptabilise :

- les retours aidés qui concernent les ressortissants de pays tiers à l'encontre desquels une mesure d'éloignement a été prononcée, et qui bénéficient d'aides au retour (financements, dispositif d'aide à la réinsertion, etc.) ;
- les renvois aidés qui concernent les ressortissants de l'UE ayant bénéficié d'une aide au retour ;
- les départs volontaires aidés qui concernent les ressortissants étrangers n'ayant pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement, et qui décident de quitter le territoire national en bénéficiant d'aides au retour.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, l'activité d'éloignement a continué d'être impactée par la crise sanitaire, avec toutefois une hausse du nombre d'éloignements constatés par rapport à 2020 (+10,8 %). La fermeture des frontières des principaux pays de retour, Algérie et Maroc notamment, la difficulté à obtenir des laissez-passer consulaires (LPC), la baisse du nombre de places de rétention disponibles lors des périodes de confinement, l'obligation de test PCR, expliquent la persistance des difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire.

Toutefois, l'éloignement des étrangers en situation irrégulière n'a jamais été interrompu, même au plus fort de la crise sanitaire. L'affrètement de vols groupés, l'accord par certains pays d'accueillir leurs ressortissants éloignés à bord des vols de rapatriement au départ de la France (vols ferry), le maintien de la plupart des éloignements au sein de l'espace européen (réadmissions Dublin et Schengen) ont permis d'assurer la continuité de cette politique de lutte contre l'immigration irrégulière.

Les dispositifs de retours aidés participent également à la politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la réalisation 2021 (2 985) a été inférieure à la prévision (4 500).

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 464 113			520 000 464 113	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	100 217 607 99 231 565		1 082 192 812 1 017 905 452	1 182 410 419 1 117 137 017	1 193 726 847
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	83 719 675 77 534 219	22 470 000 19 374 804	25 007 280 30 239 959	131 196 955 127 148 982	137 015 420
04 – Soutien	2 619 710 7 609 382	3 054 995 8 217 607	30 000 3 299	5 704 705 15 830 288	7 804 375
Total des AE prévues en LFI	187 076 992	25 524 995	1 107 230 092	1 319 832 079	1 339 066 642
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 198 925 (hors titre 2)		+27 198 925	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 293 945 (hors titre 2)		-2 293 945	
Total des AE ouvertes		1 344 737 059 (hors titre 2)		1 344 737 059	
Total des AE consommées	184 839 279	27 592 412	1 048 148 709	1 260 580 400	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 417 673			520 000 417 673	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	100 217 607 130 689 050		1 176 627 925 1 102 720 134	1 276 845 532 1 233 409 185	1 288 161 960
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 446 901 67 105 289	21 410 000 21 080 717	25 007 280 30 223 729	127 864 181 118 409 735	133 682 046
04 – Soutien	2 619 710 7 491 767	3 054 995 4 459 449	30 000 3 300	5 704 705 11 954 516	7 804 375
Total des CP prévus en LFI	184 804 218	24 464 995	1 201 665 205	1 410 934 418	1 430 168 381
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 198 925 (hors titre 2)		+27 198 925	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 196 175 (hors titre 2)		-10 196 175	
Total des CP ouverts		1 427 937 168 (hors titre 2)		1 427 937 168	
Total des CP consommés	205 703 779	25 540 166	1 132 947 163	1 364 191 108	

Immigration et asile

Programme n° 303 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 84 946 409		1 281 322 769 1 322 443 754	1 377 091 060	1 399 553 268 1 407 390 163
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 896 201 72 739 117	6 200 000 7 613 108	25 048 700 32 825 454	113 144 901	150 019 319 113 177 679
04 – Soutien	2 740 001 6 789 565	2 934 704 811 187	30 000 2 141 709	5 704 705	15 520 088 9 742 461
Total des AE prévues en LFI	180 924 493	9 134 704	1 306 401 469	1 496 460 666	1 565 855 828
Total des AE consommés	164 475 091	8 424 295	1 357 410 916		1 530 310 302

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 117 679 491		1 156 053 455 1 186 770 153	1 251 821 746	1 274 283 954 1 304 449 644
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	77 124 201 66 168 102	20 710 000 12 962 243	25 048 700 32 803 232	122 882 901	159 757 319 111 933 578
04 – Soutien	2 740 001 4 302 744	2 934 704 243 252	30 000 2 141 708	5 704 705	15 520 088 6 687 704
Total des CP prévus en LFI	176 152 493	23 644 704	1 181 132 155	1 380 929 352	1 450 324 514
Total des CP consommés	188 150 337	13 205 496	1 221 715 092		1 423 070 925

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	164 475 091	187 076 992	184 839 279	188 150 337	184 804 218	205 703 779
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 069 100	86 859 385	87 930 184	105 222 642	84 586 611	108 929 587
Subventions pour charges de service public	83 405 991	100 217 607	96 909 095	82 927 695	100 217 607	96 774 191
Titre 5 – Dépenses d'investissement	8 424 295	25 524 995	27 592 412	13 205 496	24 464 995	25 540 166
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 742 303	25 524 995	19 781 622	13 102 665	24 464 995	21 096 612
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	681 992	0	7 810 790	102 831	0	4 443 554
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 357 410 916	1 107 230 092	1 048 148 709	1 221 715 092	1 201 665 205	1 132 947 163
Transferts aux ménages	479 136 504	447 370 473	384 434 419	479 136 504	447 370 473	384 434 419
Transferts aux entreprises	138 637 468	8 409 200	79 292 397	107 683 037	8 409 200	108 496 227
Transferts aux collectivités territoriales	5 736 389	0	4 986 740	5 250 481	0	5 810 267
Transferts aux autres collectivités	733 900 555	651 450 419	579 435 153	629 645 070	745 885 532	634 206 250
Total hors FdC et AdP		1 319 832 079			1 410 934 418	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 904 980			+17 002 750	
Total*	1 530 310 302	1 344 737 059	1 260 580 400	1 423 070 925	1 427 937 168	1 364 191 108

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 719 401	19 234 563	27 198 925	1 719 401	19 233 963	27 198 925
Total	1 719 401	19 234 563	27 198 925	1 719 401	19 233 963	27 198 925

Immigration et asile

Programme n° 303 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		5 000 000		5 000 000				
05/2021		133 107		133 107				
08/2021		2 995 635		2 995 635				
09/2021		3 164 019		3 164 019				
10/2021		4 503 179		4 503 179				
11/2021		11 402 985		11 402 985				
Total		27 198 925		27 198 925				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		5 059 534						
Total		5 059 534						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		16 925 855		23 168 286				
Total		16 925 855		23 168 286				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		17 324 949		11 883 302				
Total		17 324 949		11 883 302				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						200 000		200 000
19/11/2021						187 432		187 432
Total						387 432		387 432

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						41 216 851		44 860 331
Total						41 216 851		44 860 331

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		66 509 263		62 250 513		41 604 283		45 247 763

Immigration et asile

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Justification au premier euro**Éléments transversaux au programme****ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000 464 113	520 000 464 113		520 000 417 673	520 000 417 673
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 182 410 419 1 117 137 017	1 193 726 847 1 117 137 017		1 276 845 532 1 233 409 185	1 288 161 960 1 233 409 185
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		131 196 955 127 148 982	137 015 420 127 148 982		127 864 181 118 409 735	133 682 046 118 409 735
04 – Soutien		5 704 705 15 830 288	7 804 375 15 830 288		5 704 705 11 954 516	7 804 375 11 954 516
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 319 832 079	1 319 832 079	0	1 410 934 418	1 410 934 418
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 904 980	+24 904 980		+17 002 750	+17 002 750
Total des crédits ouverts	0	1 344 737 059	1 344 737 059	0	1 427 937 168	1 427 937 168
Total des crédits consommés	0	1 260 580 400	1 260 580 400	0	1 364 191 108	1 364 191 108
Crédits ouverts - crédits consommés		+84 156 660	+84 156 660		+63 746 060	+63 746 060

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 324 534 853	1 324 534 853	0	1 415 637 192	1 415 637 192
Amendements	0	-4 702 774	-4 702 774	0	-4 702 774	-4 702 774
LFI	0	1 319 832 079	1 319 832 079	0	1 410 934 418	1 410 934 418

L'amendement n° 1255 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 303 pour un montant de 4,7M€ en AE et CP, afin de gager par des économies complémentaires les dépenses nouvelles adoptées lors du débat parlementaire.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2021 par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2020 ;
- en date du 22 janvier 2021, à hauteur de 5,06 M€ pour les AENE ;
- en date du 27 janvier 2021 à hauteur de 16,93 M€ en AE et 23,17 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens et fonds britanniques rattachés) ;

- en date du 15 février 2021 à hauteur de 17,32 M€ en AE et 11,88 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques, FAMI et FSI) par arrêtés en gestion à hauteur de 27,2 M€ en AE et en CP ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2021-831 du 28 juin 2021 de 0,2 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement du fonctionnement du rideau de prévention des départs de migrants irréguliers depuis les Comores (carburant et appui logistique) au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 d'un montant de 0,19 M€ en AE et en CP au titre du financement des frais de prestation téléphonique du centre de crise et de soutien (CDCS) dans le cadre de l'opération APAGAN au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) ;
- une annulation de crédits en loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 41,22 M€ en AE et 44,86 M€ en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 303 peut bénéficier des ressources des fonds européens au titre :

- de dépenses d'intervention en faveur des garanties du droit d'asile ;
- de dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de l'assistance technique à la gestion de ces fonds et de la mise en place de systèmes d'information concourant à l'exercice des missions de la direction.

En 2021, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens et fonds britanniques) pour un montant de 27,2 M€ en AE et en CP ventilés ainsi :

- 16,7 M€ en AE/CP ont été rattachés au programme par voie de fonds de concours au titre des fonds européens (FSI, FAMI et REM) ;
- 10,51 M€ en AE/CP au titre des fonds britanniques.

Il a également bénéficié de reports de fonds de concours de 2020 sur 2021 d'un montant de 16,7 M€ en AE et 23,2 M€ en CP dont 7,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP au titre des fonds britanniques.

Le montant des corrections des comptes 2018-2019 suite aux audits d'opération s'élève à 5,5 M€ pour le FAMI et à 5,9 M€ pour le FSI, auxquels s'ajoutent 9,3 M€ de corrections complémentaires suite à l'apurement des comptes de la Commission européenne. Les économies réalisées en gestion sur le programme 303 pour la prise en compte des corrections décidées par la CICC sur les comptes 2018-2019 ont permis d'utiliser les crédits nationaux à hauteur de 5,5 M€ sur le programme 303.

Le programme 303 a ainsi exécuté 17,4 M€ en AE et 16 M€ en CP au titre des fonds européens et des fonds britanniques dont 6,7 M€ en AE et 6 M€ en CP sur crédits nationaux (1,1 M€ en AE et 0,4 M€ en CP de crédits nationaux ont été mobilisés au titre de dépenses de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens).

Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « fonds de concours » même si une partie des dépenses a été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

Immigration et asile

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Les dépenses se répartissent comme suit :

- le fonds asile, migration et intégration (FAMI) exécuté à hauteur de 10,7 M€ en AE et 11,5 M€ en CP, dont 6,7 M€ en AE et 6 M€ en CP payés sur les crédits nationaux de la mission ;
- le fonds de sécurité intérieure (FSI) exécuté à hauteur de 4,6 M€ en AE et 2,4 M€ en CP ;
- les fonds britanniques, exécutés à hauteur de 2 M€ en AE et en CP au titre de la coopération franco-britannique dans le Calais et le Dunkerquois et au titre d'opérations exceptionnelles.

Le programme 303 porte également les crédits du réseau européen des migrations (REM) dont le point d'entrée pour la France est le département de la statistique, des études et de la documentation (DSED) de la DGEF. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,06 M€ en CP.

Par ailleurs, 4,5 M€ de crédits nationaux ont été bloqués au programme 303 en fin de gestion pour le paiement en 2022 d'indus du FSI sur un projet porté par la DGEF.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	41 216 851	41 216 851	0	44 860 331	44 860 331
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	41 216 851	41 216 851	0	44 860 331	44 860 331

La totalité de la réserve de précaution (41,22 M€ en AE et 44,86 M€ en CP) a été annulée en loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 344 737 059	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 427 937 168
AE engagées en 2021 (E2) 1 260 580 400	CP consommés en 2021 (P2) 1 364 191 108
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 5 204 873	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 194 561 165
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 78 951 786	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 169 629 943

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 413 769 447				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 8 510				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 413 777 958	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 194 561 165	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 219 216 793
AE engagées en 2021 (E2) 1 260 580 400	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 1 169 629 943	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 90 950 457
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 310 167 249
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 252 364 249
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 57 803 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (RAP) s'élève 310,17 M€ dont 252,36 M€ de CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2021 et 57,8 M€ de CP nécessaires après 2022.

Les restes à payer de l'action 2 à hauteur de 228,34 M€, payés en 2022, concernent principalement l'hébergement des demandeurs d'asile et se répartissent de la façon suivante :

- généralisation de l'expérimentation du conventionnement pluriannuel aux autres régions métropolitaines (hors Grand-Est et Centre-Val-de-Loire) pour 143,9 M€ ;
- conventionnement sur 2 ans des places d'ex-CHUM pour 48,59 M€ et des places de CAES pour 35,39 M€ ;
- restes à payer au titre du marché d'interprétariat des demandeurs d'asile pour 0,46 M€.

Les autres restes à payer concernent les actions 3 et 4 :

Pour l'action relative à la lutte contre l'immigration irrégulière (action 3), le montant des restes à payer à hauteur de 30,1 M€ correspond :

- aux opérations de construction et d'extension de centres de rétention administrative (CRA) à hauteur de 18,76 M€ dont 11,54 M€ de CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2021 et 7,22 M€ de CP nécessaires après 2022. Ils concernent principalement les constructions des CRA d'Olivet et de Lyon pour respectivement 14,74 M€ et 3,64 M€ ;
- au fonctionnement hôtelier des CRA pour 6,87 M€ liée aux engagements pluriannuels des fluides et de certains marchés multiservices / multi-techniques dont 3,4 M€ seront payés en 2022 ;
- aux marchés AMEX, AVICO et TWINJET au titre des activités d'éloignement à hauteur de 4,13 M€ ;
- aux actions d'accompagnement sanitaire et d'assistance juridique à hauteur de 0,35 M€.

Pour l'action relative au soutien (action 4), 9 M€ de restes à payer concernent notamment les systèmes d'information pour 4,9 M€ (projets informatiques et soutien informatique aux services de la DGEF). Ils sont principalement dû aux engagements 2021 des projets informatiques.

Le marché Élipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants par le suivi d'une cohorte de nouveaux migrants en 3 vagues) a été engagé en 2018 pour 3 ans et le montant des restes à payer s'élève à 0,85 M€.

3,3 M€ d'engagements relatifs aux conventions subventionnées par les fonds européens, ainsi qu'aux marchés d'audit afférents seront payées en 2022.

Enfin un volume de restes à payer pour un montant de 42,68 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2021 qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE.

Justification par action

ACTION

01 – Circulation des étrangers et politique des visas

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000	520 000		520 000	520 000
		464 113	464 113		417 673	417 673

Les crédits de l'action 1 financent les systèmes d'information et de communication du réseau diplomatique et consulaire dont le renouvellement et la maintenance des stations de travail du réseau visas, l'utilisation des réseaux de communication de données ainsi que l'acquisition de périphériques (imprimantes visas, lecteurs de code-barres, etc.).

Les conditions de prise en charge de ces dépenses sont fixées par une convention de gestion entre le ministère de l'intérieur (direction générale des étrangers en France) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Une nouvelle convention pluriannuelle a été signée le 8 novembre 2021 permettant le paiement des factures au titre de la gestion du parc informatique dans les postes consulaires pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

L'exécution de l'année 2021 s'est élevée à 464 113 € en AE et 417 673 € en CP. L'écart constaté entre la consommation d'AE et de CP s'explique par le report de charges à hauteur de 46 440 € au titre de la prestation de traitement des visas à Doha dans le cadre de l'opération APAGAN.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	520 000	464 113	520 000	417 673
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	520 000	464 113	520 000	417 673
Total	520 000	464 113	520 000	417 673

ACTION

02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 193 726 847	1 193 726 847		1 288 161 960	1 288 161 960
		1 117 137 017	1 117 137 017		1 233 409 185	1 233 409 185

Immigration et asile

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Les crédits prévus en LFI 2021 (hors fonds de concours européens) s'élevaient à 1 182,4 M€ en AE et à 1 276,8 M€ en CP. Après déduction en début d'année d'une réserve de précaution de 34,3 M€ en AE et 37,8 M€ en CP, les crédits disponibles (1 148,1 M€ en AE et 1 239,1 M€ en CP) ont été complétés en gestion à hauteur de 32,2 M€ en AE et 16,3 M€ en CP par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2020 ;
 - en date du 27 janvier 2021 à hauteur de 6,5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits britanniques),
 - en date du 15 février 2021 à hauteur de 16,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques) par arrêtés en gestion à hauteur de 9,3 M€ en AE et en CP.

Au 31 décembre 2021, les crédits ouverts (hors fonds européens) s'élevaient à 1 180,3 M€ en AE et à 1 255,4 M€ en CP et l'exécution (hors fonds européens) à 1 113,8 M€ en AE et à 1 230,0 M€ en CP, soit 94 % des crédits ouverts en AE et 98 % en CP.

Une partie du solde des crédits non consommés a été redéployée à hauteur de 7,7 M€ en AE et 8,2 M€ en CP, en particulier vers l'action 4 au titre du financement de l'adaptation des systèmes d'information.

L'action 2 a également bénéficié de rattachements de fonds de concours au titre des crédits européens (FAMI) pour un montant de 9,5 M€ en AE et en CP. L'exécution a représenté 3,3 M€ en AE et 3,4 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 217 607	99 231 565	100 217 607	130 689 050
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 322 470		33 914 859
Subventions pour charges de service public	100 217 607	96 909 095	100 217 607	96 774 191
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 093 509 240	1 017 905 452	1 187 944 353	1 102 720 134
Transferts aux ménages	447 370 473	384 434 419	447 370 473	384 434 419
Transferts aux entreprises		74 398 585		103 602 416
Transferts aux collectivités territoriales		3 551 534		4 375 061
Transferts aux autres collectivités	646 138 767	555 520 914	740 573 880	610 308 239
Total	1 193 726 847	1 117 137 017	1 288 161 960	1 233 409 185

1 – Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**LFI 2021 : 92,8 M€ en AE et en CP****Exécution 2021 : 91 M€ en AE et en CP**

L'exécution s'élève à 91 M€ en AE et CP. Elle correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'opérateur.

La subvention a permis de financer principalement des dépenses de personnel, dont celles correspondant aux 200 ETPT supplémentaires autorisés en LFI 2020 ainsi que des dépenses de fonctionnement courant liées à l'activité de l'établissement (frais d'interprétariat et frais postaux). Les dépenses de l'OFPRA recouvrent aussi des frais occasionnés par l'antenne de Cayenne en Guyane et les missions d'instruction en France métropolitaine, en Europe et en Afrique.

L'exercice a notamment été marqué par le niveau des frais de justice dits irrépétibles, qui a conduit l'opérateur à redéployer 1,9 M€ en gestion afin de compléter le montant inscrit en budget initial 2021 (2,3 M€). L'année a également été marquée par un décalage calendaire dans la nouvelle prise à bail du site de Périgares de Fontenay-sous-Bois, entraînant le report de certaines opérations d'aménagement en 2022. Enfin, des dépenses supplémentaires ont été occasionnées par la prolongation de la crise sanitaire (désinfection des locaux, etc.) mais n'ont pas nécessité d'augmenter la subvention pour charge de service public.

La présentation de la gestion de l'OFPRA est détaillée dans la partie « Opérateurs ».

2 – Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)

LFI 2021: 454,7 M€ en AE et en CP

Exécution 2021 : 387,6 M€ en AE et en CP (avec frais de gestion et sans ATA)

Les crédits versés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) par le programme 303 pour le paiement de l'ADA s'élèvent à 382,4 M€ auxquels s'ajoutent 5,2 M€ de frais de gestion de l'allocation. Au total, 381,1 M€ ont été versés aux allocataires par l'Agence de services et de paiement (ASP), l'opérateur mandaté par l'OFII pour verser l'allocation aux demandeurs d'asile. La différence entre ces deux montants correspond à la variation de trésorerie entre le 1^{er} janvier (7,2 M€) et le 31 décembre (8,5 M€).

L'allocation a été versée à 87 640 ménages en moyenne et à un coût mensuel moyen de 362 € par ménage. Le nombre de ménages bénéficiaires a diminué durant l'année : de 101 600 ménages en janvier, il est passé à 78 900 en décembre. Le montant additionnel (« pécule »), dû aux allocataires auxquels aucune place d'hébergement n'a pu être proposée, a été versé en moyenne à près de 44 000 ménages par mois. La dépense liée au montant additionnel a également diminué durant l'année grâce à la progression du taux d'hébergement des demandeurs d'asile.

L'exercice a été singulier à plusieurs égards puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, la dépense relative à l'ADA a été contenue non seulement dans la limite des crédits de la loi de finances (454,7 M€) mais aussi dans celle des crédits disponibles (445,5 M€). Par rapport à la LFI, la moindre dépense représente 65,1 M€. Elle s'explique par le fait que la LFI avait été construite sur l'hypothèse, prudente, d'une reprise du flux de demandes d'asile qui, après une baisse conjoncturelle en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, était susceptible de retrouver en 2021 son niveau de 2019 (environ 132 800 demandes). Elle s'appuyait également sur une capacité de l'OFPRA à produire 170 800 décisions, permettant à l'établissement de traiter le flux des demandes entrantes et de réduire le stock de dossiers et d'accélérer les sorties du dispositif de l'allocation.

En raison de la persistance de la crise sanitaire, le niveau des flux de demande d'asile s'est révélé inférieur à celui prévu en loi de finances. Le nombre de demandes d'asile introduites à l'OFPRA s'élève à 103 011 en 2021. Si les flux ont progressé de 7 % par rapport à 2020 (96 424 demandes), ils sont restés inférieurs de 22 % par rapport à ceux de l'année 2019 (132 826 demandes).

Par ailleurs, l'OFPRA a rendu 139 513 décisions, atteignant son plus haut niveau historique. Il s'agit d'une progression de +55 % par rapport à 2020 (89 774 décisions) et de +16 % par rapport à 2019 (120 634 décisions). Dans le contexte de la crise sanitaire, qui a partiellement affecté son activité décisionnelle et compte-tenu de la montée en charge progressive de la productivité des nouveaux officiers de protection, l'OFPRA n'a pas atteint sa cible de 170 800 décisions. Les résultats enregistrés sont toutefois significatifs. Le stock de dossiers en cours d'instruction à l'OFPRA a ainsi diminué de 42 % entre les mois de décembre 2020 (84 655 dossiers) et de décembre 2021 (49 325 dossiers). La résorption du stock des dossiers de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction et le versement de

l'allocation, a été particulièrement importante. Plus de 38 000 dossiers de plus de deux mois ont ainsi été traités, réduisant la part de ces dossiers dans le stock de 82 % en décembre 2020 à 62 % en décembre 2021.

Le nombre de décisions rendues par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) n'a pas enregistré la même progression en 2021. Il enregistre un net regain par rapport à 2020, année où l'activité de la juridiction a été très affectée par la crise sanitaire (42 025 décisions). Mais son niveau reste comparable à celui observé en 2019 (environ 67 000 décisions).

Les frais de gestion de l'allocation s'élèvent à 5,2 M€.

• **Allocation temporaire d'attente (ATA) :**

Exécution 2021 : 2 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la convention du 15 septembre 2009, la gestion de l'ATA a été confiée par l'État à Pôle emploi. L'ATA, versée aux bénéficiaires de la protection subsidiaire pendant toute la durée de leur protection et aux apatrides, a été supprimée à partir du 1^{er} septembre 2017 par le décret n°2017-826 du 5 mai 2017, en application de l'article 87 de la loi de finances 2017. Depuis le 1^{er} septembre 2017, les personnes sont orientées vers les dispositifs de droit commun, d'une part, le revenu de solidarité active (RSA) pour les personnes âgées de 25 ans ou plus et, d'autre part, le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et vers l'autonomie (PACEA) pour les personnes âgées de moins de 25 ans. Les personnes qui percevaient l'ATA au 1^{er} septembre 2017 continuent à en bénéficier jusqu'à l'expiration de leurs droits.

Le nombre de bénéficiaires de l'ATA a poursuivi sa décroissance en 2021. Selon Pôle emploi, le nombre d'allocataires était de 428 en décembre 2021 (contre 721 en décembre 2020). En 2021, 2 M€ ont été versés à Pôle emploi pour la prise en charge de ces allocataires.

3 – Accueil et hébergement des demandeurs d'asile

3.1 – Accueil et accompagnement social des demandeurs d'asile :

LFI 2021 : 2,7 M€ en AE et en CP

Exécution 2021 : 4,9 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

L'exécution correspond au financement :

- de dispositifs en faveur de demandeurs d'asile particulièrement vulnérables par le secteur associatif (2,2 M€ en AE et CP) ;
- de prestations d'interprétariat pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin (1,4 M€ en AE et 1,3 M€ en CP) ;
- de frais de transport des demandeurs placés sous procédure Dublin entre leur lieu d'hébergement et le pôle régional Dublin (PRD) (0,6M€ en AE et en CP). Les charges à payer des factures n'ayant pas pu être comptabilisées avant la fin de gestion ont été reportés sur 2022 ;
- d'actions pour renforcer l'accès à la procédure d'asile des mineurs étrangers non accompagnés (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP).

3.2 – Hébergement des demandeurs d'asile :

- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) :

LFI 2021 : 76,5 M€ en AE et 38,3 M€ en CP

Exécution 2021 : 70,9 M€ en AE et 35,5 M€ en CP

Les CAES permettent de procéder sans délai à une mise à l'abri, à l'analyse des situations administratives et à une orientation rapide vers les dispositifs d'hébergement adaptés.

L'exécution 2021 s'élève à 70,9 M€ en AE et 35,5 M€ en CP. Elle correspond au financement de 3 716 places sur les 4 136 places autorisées dans le cadre du programme 303 à un coût journalier de 25 € (hors Île-de-France). La différence représente 420 places, dont les autorisations d'engagement reportées sur 2022 (4,3 M€ en AE). Il s'agit de 150 places qui n'ont été conventionnées, par erreur, que sur un an en 2021 au lieu des deux années prévues ainsi que de 270 places que les services déconcentrés ne sont pas parvenus à ouvrir avant la fin de l'exercice.

- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :

LFI 2021 : 332,8 M€ en AE et en CP

Exécution 2021 : 327,8 M€ en AE et 327,7 M€ en CP

L'exécution 2021, qui s'élève à 327,8 M€ en AE et 327,7 M€ en CP, a permis le financement des 46 632 places autorisées au 31 décembre 2021, conformément aux objectifs de l'instruction du 15 janvier 2021 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale. Les places de CADA ont été financées à un coût cible journalier de 19,50 €. 75 places de CADA ont bénéficié d'un surcoût de 13 € par jour pour la prise en charge des femmes victimes de violence et de la traite des êtres humains.

7,4 M€ en AE et CP ont également été mobilisés pour un plan exceptionnel de rénovation et d'adaptation du parc d'hébergement. Ce plan a été financé sur redéploiement des crédits disponibles de l'ADA. Trois axes prioritaires ont été définis pour la sélection des projets : (i) favoriser la modularité des places afin d'en limiter la vacance (conversion rapide de places pour familles en places pour personnes isolées, dont le besoin s'est accentué avec l'orientation régionale depuis l'Île-de-France), (ii) rendre accessibles des places à des personnes à mobilité réduite (PMR) et favoriser l'accès au numérique dans le contexte de la dématérialisation croissante de la procédure d'asile et (iii) maintenir les places dans un état décent en finançant des travaux urgents.

- Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) :

LFI 2021 : 222,8 M€ en AE et 355,5 M€ en CP

Exécution 2021 : 229,7 M€ en AE et 381,5 M€ en CP

L'exécution 2021 correspond à :

- 128,2 M€ en AE et 79,6 M€ en CP pour les 8 102 places d'ex-CHUM en Île-de-France à un coût journalier moyen de 27,53 €. 27,7 M€ en AE ont été reportés sur 2022. Ce report correspond à 2 813 places qui n'ont pas pu être conventionnées sur deux ans en raison, d'une part, de difficultés de négociation sur le coût journalier avec certains opérateurs et, d'autre part, de la durée d'ouverture inférieure à deux ans de certaines places dans des sites dits « intercalaires » ;
- 77,9 M€ en AE et 246,8 M€ en CP pour 37 688 places en métropole sur les 38 343 autorisées à un coût journalier de 17 € (18 € en Île-de-France). La différence représente 655 places dont les autorisations d'engagement ont été reportées sur 2022 (3,7 M€ en AE). Il s'agit de places qui n'ont pas été ouvertes dans plusieurs régions en raison de difficultés de négociation sur le coût journalier avec des opérateurs ou d'acceptabilité politique au niveau local. L'exécution intègre des crédits en AE pour transformer des places d'hôtel en places d'HUDA pérennes, afin d'en stabiliser le coût ainsi qu'un dépassement de 5,2 M€ en AE et 7,5 M€ en CP pour des besoins supplémentaires en places d'hôtel dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ;

Immigration et asile

Programme n° 303 | Justification au premier euro

- 17,1 M€ en AE et 17 M€ en CP pour l'HUDA en Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte et La Réunion). Des compléments non prévus (13,6 M€ en AE et 13,5 en CP) ont dû être versés à la Guyane et à Mayotte qui ont fait face à une demande d'asile croissante et pour assurer la délivrance des conditions matérielles d'accueil (CMA) à Mayotte, apportant ainsi une réponse à la décision n°448453 du Conseil d'État. La demande d'asile, qui, en dépit de la crise sanitaire, s'était maintenue en Guyane à un niveau élevé en 2020, a dépassé son niveau historique de 2019 (2 848 premières demandes d'asile en 2021 contre 2 821 en 2019). A Mayotte, l'augmentation a été particulièrement importante. La demande d'asile a progressé de 82 % par rapport à 2020 (3 839 demandes en 2021 contre 2 106 en 2020) et de 36 % par rapport à 2019 (2 824 demandes) ;
- 5,9 M€ en AE et CP pour l'opération « APAGAN ». Ces dépenses ont permis d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes évacuées d'Afghanistan entre les mois d'août et de décembre, pendant la période qui a précédé leur orientation par l'OFII dans le dispositif national d'accueil (DNA) pour celles qui ont déposé une demande d'asile ou leur orientation vers une autre solution d'hébergement pour celles qui n'ont pas déposé de demande d'asile ;
- 0,7 M€ en AE et 32,3 M€ en CP pour le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA). Les dépenses correspondent au financement des 5 351 places du marché à un coût moyen journalier revalorisé à 17,41 € à partir du 2 mars 2021. Le coût a été réduit grâce à la déduction des avances versées en 2017 qui ont été récupérées en 2021 (1,4 M€). Des AE complémentaires ont été nécessaires en fin de gestion pour abonder le lot de la région Hauts-de-France.

4 – Fonds de concours**Exécution 2021 : 3,4 M€ en AE et en CP**

L'exécution 2021 correspond à :

- 2,1 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – Réinstallés (hors forfait) » pour des actions mises en œuvre dans le cadre du volet « Asile » de l'appel à projets permanent (AAP) du FAMI ;
- 0,8 M€ en AE en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – 1er accueil » pour des actions mises en œuvre par des SPADA bénéficiant d'un cofinancement européen dans le cadre du volet « Asile » de l'AAP FAMI ;
- 0,5 M€ en AE et CP au titre du FAMI « Relocalisation (crédits forfaitaires) ».

ACTION**03 – Lutte contre l'immigration irrégulière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		137 015 420	137 015 420		133 682 046	133 682 046
		127 148 982	127 148 982		118 409 735	118 409 735

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	83 865 460	77 534 219	81 592 086	67 105 289
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	83 865 460	77 534 219	81 592 086	67 105 289
Titre 5 : Dépenses d'investissement	22 470 000	19 374 804	21 410 000	21 080 717
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 470 000	19 374 804	21 410 000	21 080 717
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 679 960	30 239 959	30 679 960	30 223 729
Transferts aux entreprises	8 409 200	4 893 812	8 409 200	4 893 812
Transferts aux collectivités territoriales		1 435 206		1 435 206
Transferts aux autres collectivités	22 270 760	23 910 941	22 270 760	23 894 711
Total	137 015 420	127 148 982	133 682 046	118 409 735

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - Fonctionnement des centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative et des zones d'attente

LFI 2021 : 48,9 M€ en AE et 46,8 M€ en CP

Exécution 2021 : 45,9 M€ en AE et 42,3 M€ en CP

En 2021, le taux d'occupation en CRA, calculé sur la base du nombre de places immobilières, a connu une progression par rapport à 2020. Il est passé de 61 % en 2020 à 81,9 % en 2021, sans retrouver toutefois son niveau d'avant crise (86,4 % en 2019). Cette progression du taux d'occupation s'accompagne d'une augmentation des charges de fonctionnement, dont le montant est supérieur en 2021 à celui de l'année 2020 (22,9 M€ contre 21,3 M€).

Les frais liés à l'entretien immobilier des CRA/LRA/ZA sont en diminution en 2021 (6,2 M€ contre 6,9 M€ en 2020) car les nombreuses remises en état effectuées en 2020 n'ont pu être reconduites à un même niveau en 2021 compte-tenu de l'augmentation du taux d'occupation.

Les dépenses d'interprétariat (3 M€ en CP) sont en diminution par rapport à 2020 (4 M€ en CP).

L'exécution prévue concernant les dispositifs de préparation au retour a été revue en légère baisse (-0,4 M€ en CP) après la prise en compte de trop perçus de l'année 2020. Les dépenses ont ainsi été exécutées à hauteur de 1,8 M€.

Les dépenses d'assignation à résidence (0,84 M€ en 2021, 0,69 M€ en 2020) sont en légère augmentation, en raison de la hausse du nombre d'assignations (+28,7 % entre 2020 et 2021).

L'évolution du coût des laissez-passer consulaires (78 000 € en 2021, 48 000 € en 2020), est liée à la reprise des éloignements à partir du second semestre 2021.

2 - Frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière

LFI 2021: 34,7 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 25,9 M€ en AE et 21,8 M€ en CP

La « billetterie centrale » est l'activité qui a été la plus impactée par la crise sanitaire avec une consommation de 13,4 M€ en CP en 2021 contre 15,6 M€ en CP en 2020. Ce niveau de dépense traduit la difficulté rencontrée pour procéder à des éloignements par les vols commerciaux. Dans ces conditions, les éloignements effectués par d'autres moyens se sont accrus. Cette évolution est illustrée par la consommation des activités « autres moyens de transport TMA » (4,9 M€ exécutés en 2021 contre 3,3 M€ en 2020) et « moyens aériens autonomes » (3,5 M€ exécutés en 2021, soit un niveau identique à celui de l'année 2020).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LFI 2021 : 22,5 M€ en AE et 21,4 M€ en CP

Exécution 2021 : 24 M€ en AE et 23,3 M€ en CP

Les crédits d'investissement pour l'année 2021 ont permis la poursuite du plan d'augmentation du nombre de places en CRA. L'extension du CRA de Lille (30 places) a été livrée en mars 2021. Le nouveau CRA de Lyon (140 places) a été livré en octobre 2021 et mis en service en janvier 2022.

Des opérations de mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'électricité, d'intervention de maintenance et de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été menées. Des travaux pour améliorer le cadre de vie au sein des CRA ont été réalisés dans le contexte de l'augmentation de la durée maximale de la rétention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention couvrent trois domaines : la prise en charge sanitaire des étrangers dans les CRA, LRA et ZA, le financement des dispositifs sanitaires du Calais et du Dunkerquois ainsi que l'accompagnement juridique et social destiné à garantir aux étrangers en instance d'éloignement l'exercice effectif de leurs droits.

1 – Dépenses d'intervention sanitaire

LFI 2021: 16,6 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 17,4 M€ en AE et 17,3 M€ en CP

La LFI 2021 a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés lors du dialogue de gestion par les quinze secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) auxquels sont délégués les crédits d'assistance sanitaire dans les CRA comprenant les crédits pour les permanences de psychologues.

Le montant de la prise en charge des dispositifs sanitaire à Calais et Dunkerque a été fortement renchéri en raison de la crise sanitaire et a nécessité la délégation de crédits complémentaires (+1,5 M€).

2 – Dépenses d'accompagnement juridique et social

LFI 2021: 8,5 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 7,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP

Les crédits pour l'accompagnement juridique et social ont permis le paiement de la convention passée avec la Croix-Rouge française pour l'assistance humanitaire dans la zone d'attente de Roissy ainsi que des marchés d'assistance juridique dans les CRA.

3 - Autres dépenses

LFI 2021 : 0,04 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 0,3 M€ en AE et en CP

- la consommation de 212 000 € au titre de l'activité « actions avec les partenaires extérieurs » est supérieure à la prévision en raison de la contribution à la lutte contre l'immigration irrégulière en provenance des Comores.

- la consommation au titre de l'activité « frais de demandes de réadmission » a été plus importante qu'en 2020 (80 000 € en CP en 2021 contre 4 800 € en 2020), en raison d'une erreur d'imputation budgétaire sur cette activité, qui a biaisé la consommation réelle des crédits.

FONDS DE CONCOURS

Les fonds versés par les Britanniques dans le cadre du traité de Sandhurst, relatifs aux dispositifs de préparation au retour de la région Hauts-de-France, ont été consommés à hauteur de 1,03 M€.

Enfin, 6 M€ en AE et en CP ont été consommés dans le cadre de l'activité FAMI Retour.

ACTION

04 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Soutien		7 804 375	7 804 375		7 804 375	7 804 375
		15 830 288	15 830 288		11 954 516	11 954 516

Cette action regroupe les dépenses relevant du fonctionnement courant des services et des systèmes d'information.

Fonctionnement des services de la DGEF :

LFI 2021 : 3,06 M€ en AE et 6,38 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Exécution 2021 : 3,73 M€ en AE et 3,84 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Les dépenses de fonctionnement des services de la DGEF concernent notamment les dépenses au titre de l'action sociale, de formation, du parc automobile, de réception, de déplacement, de communication et d'études statistiques ainsi que les dépenses du réseau européen des migrations (REM), financées par des fonds européens à hauteur de 95 %.

Elles regroupent également les dépenses au titre des prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI).

Systemes d'information relevant de la DGEF :**LFI 2021 : 10,34 M€ en AE et 12,13 M€ en CP (y compris fonds de concours)****Exécution 2021 : 12,10 M€ en AE et 8,12 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

Depuis la création de la direction du numérique (DNUM) le 1er janvier 2020, une partie des dépenses des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France a été transférée au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce transfert concerne les programmes France-Visas, administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) et programme frontières sécurisées et fluides (PFSF).

Le programme 303 (action 4) finance les dépenses « sac à dos » numérique, le développement et le fonctionnement des applications métiers (Solon, Logiamat, etc.) ainsi que l'adaptation des applications « étrangers » encore en service dans l'attente de leur remplacement par les SI en développement.

Les dépenses réalisées au titre du « sac-à-dos numérique » des agents des préfectures ou des services opérationnels ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en plaçant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions et en respectant le cadre réglementaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 719 380	7 609 382	4 719 380	7 491 767
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 719 380	7 609 382	4 719 380	7 491 767
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 054 995	8 217 607	3 054 995	4 459 449
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 054 995	406 817	3 054 995	15 894
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 810 790		4 443 554
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	3 299	30 000	3 300
Transferts aux autres collectivités	30 000	3 299	30 000	3 300
Total	7 804 375	15 830 288	7 804 375	11 954 516

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'action 04 regroupent les dépenses de fonctionnement courant des services et les dépenses pour les systèmes d'informations.

Les fonds de concours sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2021 : 3,70 M€ en AE et 3,82 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement courant ont progressé sur l'exercice 2021 par rapport à la gestion 2020. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique notamment par :

- l'engagement et le paiement de prestations de cadrage et d'appui à l'externalisation des centres de rétention administrative à hauteur de 0,55 M€ dont le financement a été réalisé par redéploiement de crédits de l'action 3 ;
- l'engagement de la tranche optionnelle pour 2 ans du projet ELIPA 2 à hauteur de 0,9 M€ ;
- l'engagement et le paiement de prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI) pour un montant de 1,33 M€ en AE et 2,37 M€ en CP (dont 0,2 M€ en AE et 1,71 M€ en CP de fonds européens FAMI).

Les dépenses au titre des frais de déplacement sont restées stables à hauteur de 0,2 M€. Cette tendance résulte principalement des effets de la situation sanitaire et du développement du télétravail et de la tenue de réunions en visio-conférence.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2021 : 3,92 M€ en AE et 3,67 M€ en CP

- Application support et pilotage (0,97 M€ en AE 1,37 M€ en CP)

Les prestations de fonctionnement permettent de maintenir en condition opérationnelle (MCO) et de renforcer l'efficacité des systèmes d'information.

- Applications biométriques (Système Biométrique National d'ANEF et SI VISA, Eurodac : 0,42 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liés aux systèmes d'informations biométriques couvrent l'acquisition de matériel, notamment des consommables et des matériels spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des applications biométriques.

- ANEF (2,53 M€ en AE et 1,2 M€ en CP)

Suite à la création de la DNUM au 1er janvier 2020, les dépenses liées aux grands programmes de systèmes d'information sont financées sur le P216 et non plus sur le P303. Les autres dépenses de SI continuent d'être financées sur le P303.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2021 : 0,04 M€ en AE et 0,02 M€ en CP

Cette dépense concerne l'achat d'un véhicule dont le renouvellement s'est avéré nécessaire eu égard à sa vétusté.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2021 : 8,76 M€ en AE et 4,44 M€ en CP

- Interfaces (8,06 M€ en AE et 4,23 M€ en CP)

Adaptation des applications dans l'attente de leur remplacement par les programmes ANEF, France Visa et PFSF.

- Applications biométriques - Système Biométrique National d'ANEF (0,67 M€ en AE et 0,18 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'informations biométriques couvrent l'acquisition de logiciels et licences nécessaires, ainsi que les développements pour l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information via un module spécifique (Bioweb).

- Application Support et pilotage - VOCAZA (0,03 M€ en AE et en CP)

Les dépenses d'investissement visent à renforcer l'efficacité des systèmes internes pour la gestion de la direction générale des étrangers en France.

DEPENSES D'INTERVENTION

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2021 : 3 300 € en AE et en CP

Cette dépense concerne une subvention attribuée à l'association « Gym Nat », association sportive, culturelle et de loisirs de la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
OFPPA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)	83 119 688	83 119 688	92 842 967	92 842 967	92 486 108	92 486 108
Subventions pour charges de service public	81 915 938	81 915 938	92 842 967	92 842 967	90 986 108	90 986 108
Transferts	1 203 750	1 203 750			1 500 000	1 500 000
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	499 984 836	499 984 836	459 447 887	459 447 887	393 753 981	393 753 982
Subventions pour charges de service public	124 100 000	83 500 000	7 374 640	7 374 640	5 167 133	5 167 133
Transferts	375 884 836	416 484 836	452 073 247	452 073 247	388 586 848	388 586 849
Pôle emploi (P102)	3 614 770	3 614 770			2 004 205	2 004 205
Transferts	3 614 770	3 614 770			2 004 205	2 004 205
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	2 735 011	1 847 915			755 854	825 350
Subventions pour charges de service public	1 490 053	1 011 757			755 854	620 950
Transferts	1 244 958	836 158				204 400
Total	589 454 306	588 567 210	552 290 854	552 290 854	489 000 147	489 069 644
Total des subventions pour charges de service public	207 505 991	166 427 695	100 217 607	100 217 607	96 909 095	96 774 191
Total des transferts	381 948 315	422 139 515	452 073 247	452 073 247	392 091 052	392 295 453

En 2021, le programme 303 a principalement financé les opérateurs suivants :

- L'OFPPA qui a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 92,49 M€ ;
- L'OFII qui a bénéficié du versement de 393,75 M€ au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) dont 5,17 M€ au titre des frais de gestion et à 61 de remboursement de transport des demandeurs d'asile ;
- Pôle emploi qui a bénéficié de 2 M€ de crédits d'intervention au titre du remboursement de l'Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
- L'AFPA qui a bénéficié de 0,82 M€ au titre des places de CAES situées dans des locaux de l'AFPA en Loire-Atlantique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFPPA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	Réalisation 2020	15	911	0	0	0
	Prévision 2021	15	1 003	0	0	0
	Réalisation 2021	13	995	0	0	0
Total		15	911	0	0	0
		15	1 003	0	0	0
		13	995	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Immigration et asile

Programme n° 303 | Justification au premier euro

La consommation annuelle en ETPT s'établit à 8 unités en dessous du plafond d'emplois autorisé. L'écart constaté résulte pour l'essentiel d'une sous-consommation des 10 emplois prévus dans le cadre du traitement de la demande d'asile en Guyane (décret n°2019-1329 du 9 décembre 2019).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 003	995

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'instruction de la demande d'asile

En 2021, l'OFPRA a pris près de 140 000 décisions, mineurs inclus, soit le nombre de décisions annuelles le plus important depuis sa création en 1952. Cette performance collective résulte notamment de la création, par la LFI pour l'année 2020, de 200 ETPT supplémentaires, dont une part importante (150) a été affectée dans les services en charge de l'instruction de la demande d'asile et pourvus dans le courant de l'année 2020.

Dans un contexte de reprise modérée des flux en 2021 par rapport à 2020, environ 103 000 demandes ont été introduites en 2021, soit une augmentation de 7 % seulement par rapport à l'année 2020, après une diminution de 22 % par rapport à l'année 2019. Ce niveau de décisions important a permis de réduire significativement le stock de demandes en instance, qui est passé de plus de 80 000 à moins de 50 000 – mineurs inclus - sur l'année 2021. Les délais de traitement, que l'effort de réduction du stock a maintenus à un niveau élevé sur l'ensemble de l'année (261 jours), du fait du traitement des dossiers les plus anciens, ont entamé leur décrue au cours du dernier trimestre et ont d'ores et déjà été ramenés à 229 jours en décembre 2021.

Parallèlement, les missions de protection hors les murs se sont intensifiées en 2021 : ainsi, 50 missions d'instruction se sont déroulées en métropole (Lyon, Metz, Aix-en-Provence, Bobigny, Bordeaux, Evry, Lille, Nanterre, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse) et en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Mayotte). Huit missions ont été menées en Grèce dans le cadre des accords de relocalisation, en faveur de mineurs non accompagnés. Enfin, 21 missions ont été effectuées au titre des engagements de réinstallation de la France en faveur de réfugiés accueillis dans des pays tiers à l'Union européenne (Cameroun, Égypte, Éthiopie, Jordanie, Liban, Rwanda, Tchad et Turquie), ainsi qu'une mission de solidarité en Italie.

Le taux de protection – rapport entre les décisions d'octroi d'une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) et l'ensemble des décisions prises au cours de l'année par l'établissement - s'est établi à 25,7 % pour l'OFPRA (contre 23,7 % en 2020) et 39,1 % après recours devant la CNDA (contre 37,7 % en 2020).

Au cours de l'année 2021, la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation des convocations et de la notification des décisions de l'OFPRA a été expérimentée dans deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Bretagne), en application des dispositions de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Dans ce cadre, et avec le recul de 14 mois de mise en œuvre, 8 650 comptes numériques ont été ouverts, contenant 7 800 lettres d'introduction, 6 500 convocations et 5 800 décisions notifiées par voie électronique, ainsi que 1 800 documents complémentaires. Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif, sa généralisation est envisagée dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

La protection des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire

Près de 35 000 actes d'état civil ont été reconstitués en 2021 par les agents du service en charge de la protection juridique et administrative, dans un contexte d'augmentation significative du nombre de demandes d'établissement d'actes d'état civil déposés auprès de ce service, passant de 30 000 demandes en 2020 à 39 000 en 2021. Cette augmentation résulte de la forte activité des services d'instruction de la demande d'asile de l'OFPRA et de la CNDA en 2021. Les demandes de copies d'actes recueillies par internet traduisent également cette augmentation d'activité, avec près de 148 600 demandes, contre 105 000 en 2020.

Cette croissance du flux d'activité a eu pour effet d'allonger légèrement le délai moyen de traitement en matière de fixation des premiers actes d'état civil. Il s'est établi pour l'année 2021 à 240 jours (7,9 mois), alors qu'il était de 232,5 jours (7,6 mois) au dernier trimestre de l'année 2020.

En 2021, afin notamment d'améliorer ce délai de traitement, une nouvelle organisation du service en charge de la protection juridique et administrative a été mise en place. Un service spécifique a en outre été créé en vue d'instruire l'ensemble des dossiers relatifs au suivi de la protection (notamment les renoncements et cessations, quel qu'en soit le motif). Au sein de ce service, 1 052 procédures de réexamen du statut, tous motifs confondus, ont été menées à leur terme. Elles ont donné lieu à 706 décisions mettant fin au statut de réfugié, 158 retraits de la protection subsidiaire et 188 décisions de maintien de la protection. Par ailleurs, 1 291 personnes sous protection de l'Ofpra ont volontairement renoncé à leur statut.

Le traitement des demandes d'asile à la frontière

L'activité de la mission de l'asile aux frontières, en hausse continue entre janvier et avril 2021, s'est avérée relativement fluctuante durant les deux quadrimestres suivants. Au total, 1 532 avis ont été rendus en 2021, un nombre en hausse de 87 % par rapport à celui de l'année 2020 (819 demandes), mais en baisse par rapport à celui de l'année 2019 (1 874 demandes). Les demandes déposées et examinées au sein de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy concentrent plus de 80 % des demandes déposées sur le territoire national, comme en 2021. Elles sont à plus de 70 %, déposées par des hommes.

Le taux d'avis positif s'établit à 39,2 % pour l'année, soit une baisse de 9 points par rapport à l'année 2020. Plus de 90 % des demandes ont été traitées en 96 heures ou moins, conformément au délai légal, en progression par rapport à 2020 (+85 %).

Pilotage stratégique de l'opérateur

En plus des réunions du conseil d'administration de l'OFPRA, des points d'information et d'échanges relatifs à l'activité décisionnelle et au pilotage stratégique de l'établissement sont régulièrement organisés entre la direction de l'OFPRA et les représentants des tutelles de l'établissement.

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de cette gouvernance, les chantiers de pilotage stratégiques suivants ont été menés à bien :

- la prise à bail, en fin d'année 2021, sur le site de l'OFPRA, de nouvelles surfaces immobilières pour une superficie de 1 765 m², rendue nécessaire par l'arrivée des renforts autorisés par la LFI 2020 ; les nouveaux bureaux et espaces d'accueil du public ainsi disponibles soutiendront la capacité d'entretiens et de décisions de l'OFPRA en 2022. L'effort de rationalisation des implantations immobilières de l'OFPRA sera poursuivi en 2022

- la transformation du service en charge de la protection administrative et juridique des personnes protégées (division de la protection). Dans la continuité de l'audit de ce service réalisé en 2020, et afin de renforcer l'efficacité, la qualité de la relation avec l'utilisateur et le bien-être au travail, le service en charge de la protection juridique et administrative a été réorganisé en 2021. En plus de la création, en son sein, d'un service spécifique, chargé du suivi du statut, ce sont deux divisions, et non plus une seule, qui ont été mises en place, au 1^{er} janvier 2022, pour traiter les demandes de fixation et de mise à jour de l'état civil des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Cette réorganisation s'accompagne du déploiement, en continu, d'outils de traitement dématérialisés des dossiers destinés à améliorer la productivité du service et la relation avec les usagers ;
- la mise en œuvre du télétravail : en 2021, dans le prolongement de l'accord-cadre relatif au télétravail, signé en juillet 2021 entre l'État et les partenaires sociaux, l'OFPRA a engagé des travaux internes et une concertation avec les organisations syndicales afin de définir un nouveau cadre de télétravail répondant à la fois aux demandes de travail à distance des agents volontaires et aux enjeux de continuité de service et de conduite d'entretiens avec les demandeurs d'asile. Des travaux informatiques notables ont été réalisés dans ce contexte : équipement des agents en ordinateurs portables, évolution des applicatifs et sécurisation de l'infrastructure informatique pour permettre aux agents volontaires l'accès à distance aux principaux applicatifs métiers.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	83 120	83 120	92 843	92 843	92 486	92 486
Subventions pour charges de service public	81 916	81 916	92 843	92 843	90 986	90 986
Transferts	1 204	1 204			1 500	1 500
P104 – Intégration et accès à la nationalité française					476	476
Transferts					476	476
Total	83 120	83 120	92 843	92 843	92 962	92 962

La différence entre la dotation inscrite en LFI 2021 (92,84 M€) et la subvention pour charge de service public versée à l'établissement (90,99 M€) correspond à la réserve de précaution (1,86 M€). Les ressources de l'établissement ont été complétées par des fonds de concours (1,5 M€ correspondant à un solde portant sur la dernière tranche d'une convention pour le financement de l'interprétariat au titre de la programmation 2014-2020 et 0,47 M€ correspondant à des soldes relatifs à deux conventions sur le FAMI portant sur la réinstallation de réfugiés en provenance d'Afrique).

Immigration et asile

Programme n° 303 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	61 916	54 983	Subventions de l'État	91 324	90 986
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>12 677</i>	<i>11 184</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>91 324</i>	<i>90 986</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 130	38 010	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 592	1 976
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	3 252	Revenus d'activité et autres produits	230	773
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>900</i>	<i>3 252</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>204</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	93 046	92 993	Total des produits	93 146	93 736
Résultat : bénéfice	100	742	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	93 146	93 736	Total : équilibre du CR	93 146	93 736

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 000	3 790
Investissements	1 000	1 321	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 000	1 321	Total des ressources	1 000	3 790
Augmentation du fonds de roulement		2 469	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Les produits de l'exercice (93,73 M€) sont composés à 97 % par la subvention pour charges de service public et sont complétés par des subventions en provenance de fonds européens (FAMI - Fonds asile, migration, intégration) et de revenus divers. L'écart relevé avec la prévision initiale au compte financier est lié à l'enregistrement d'une créance exceptionnelle consécutive à la mise en liquidation judiciaire d'un fournisseur d'électricité (0,42 M€), ainsi qu'à des reprises de dotations aux amortissements. Les charges de l'exercice (92,99 M€) sont composées à 60 % de charges de personnel (54,98 M€) hors impôts et taxes sur les salaires. Elles présentent un écart par rapport à la prévision initiale dû aux vacances d'emplois d'agents titulaires, pourvus par des agents contractuels. Les charges de fonctionnement autres que celles liées aux dépenses de personnel (38,01 M€) enregistrent un écart à la prévision lié à la réévaluation des provisions et des dotations aux amortissements.

Sur l'ensemble de l'exercice, les investissements (1,32 M€) sont supérieurs à la prévision initiale en raison de l'engagement à la fin de l'année de travaux d'aménagement pour la prise à bail de locaux d'une superficie de 1 768 m² au 1^{er} janvier 2022. La capacité d'autofinancement (3,79 M€) est pour 20 % composée du résultat net comptable de l'exercice et 80 % de dotations aux amortissements et aux provisions.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
18 575	13 565	20 645

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	61 915	61 915	59 570	59 570
Fonctionnement	24 186	30 231	29 998	30 164
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 000	1 000	1 535	1 347
Total des dépenses AE (A) CP (B)	87 102	93 146	91 103	91 081
dont contributions employeur au CAS pensions	13	13	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	91 554	91 165
Subvention pour charges de service public	91 324	90 986
Autres financements de l'État	0	9
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	35	0
Recettes propres	195	171
Recettes fléchées	1 592	1 976
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 592	1 976
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	93 146	93 142
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 060
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

Immigration et asile

Programme n° 303 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Activité	0	17 386	17 386	0	0	0	0	17 386	17 386	
	0	18 942	18 744	0	0	0	0	18 942	18 744	
Fonctions support	0	6 406	12 451	0	0	1 000	1 000	7 406	13 451	
	0	10 674	11 025	0	0	1 535	1 347	12 209	12 372	
Personnel de l'établissement	61 915	394	394	0	0	0	0	62 309	62 309	
	59 570	382	396	0	0	0	0	59 952	59 966	
Total	61 915	24 186	30 231	0	0	1 000	1 000	87 102	93 146	
	59 570	29 998	30 164	0	0	1 535	1 347	91 103	91 081	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-6
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	-6
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 070
Abondement de la trésorerie fléchée	1 592	1 781
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	289
Total des besoins	0	2 064

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 060
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 064
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 592	0
Total des financements	0	2 064

* Voté

À la fin de l'exercice, les dépenses s'établissent au compte financier à 91,10 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 91,08 M€ en crédits de paiement (CP) pour des crédits ouverts au budget initial à hauteur de 87,1 M€ en AE et 93,14 M€ en CP. Le plafond des autorisations budgétaires a été relevé en cours d'exercice dans le cadre d'un budget rectificatif, à hauteur de 93,83 M€ en AE et 94,23 M€ en CP, afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier, qui n'a cependant été engagé qu'en toute fin d'année.

Les dépenses de personnel de 59,57 M€ (AE=CP) affichent une consommation des crédits de 4 % inférieure (-2,35 M€) à la prévision budgétaire initiale. Cette sous-consommation des crédits de personnel résulte essentiellement de la difficulté à pourvoir les emplois de titulaires et de leur remplacement partiel par des agents contractuels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 29,99 M€ en AE et 30,16 M€ en CP au compte financier, pour une prévision initiale de 24,19 M€ en AE et 30,21 M€ en CP, rehaussée dans le cadre d'un budget rectificatif à 30,05 M€ en AE et 30,45 M€ en CP. La consommation de 99 % des crédits de paiement ouverts dans le cadre du budget rectifié reflète le haut niveau d'activité de l'établissement en 2021. Ainsi, les dépenses dites d'activité d'un montant de 18,94 M€ en AE et 18,74 M€ en CP au compte financier sont supérieures de 8 % aux crédits inscrits au budget initial. Elles couvrent en particulier les dépenses d'interprétariat, les frais postaux et de télécommunication et les frais de justice. Elles ont nécessité un ré-abondement des lignes de crédit de 1,9 M€ par une fongibilité asymétrique à la fin de l'exercice pour faire face à la forte augmentation des frais de justice dus par l'établissement dans le cadre du contentieux de ses décisions devant la Cour nationale du droit d'asile.

Les dépenses des fonctions support sont par ailleurs exécutées à hauteur de 10,67 M€ en AE et 11,02 M€ en CP. Elles ont nécessité une forte mobilisation des autorisations d'engagement pour des périodes pluriannuelles de +4,27 M€ par rapport aux prévisions inscrites au budget initial en raison de la signature d'un bail de 9 ans, avec une option ferme de 5 ans, sur une nouvelle emprise de 1 768 m² de bureaux au siège de l'Ofpra à Fontenay-sous-Bois, ainsi que pour le renouvellement des marchés de sécurité et de nettoyage de l'établissement au 1^{er} janvier 2022. La relative sous-consommation des crédits de paiement qui s'établit à 88 % (11,02 M€) des crédits ouverts pour les fonctions supports (12,45 M€) résulte principalement de retards pris dans la réalisation du projet immobilier précité qui a reporté certaines dépenses sur l'année 2022.

Enfin, les dépenses d'investissement d'un montant de 1,53 M€ en AE et 1,35 M€ en CP enregistrées au compte financier, supérieures de 50 % en AE et 35 % en CP par rapport au budget initial, ont nécessité un ajustement des crédits ouverts qui ont été portés à 1,86 M€ en AE et CP dans le cadre d'un budget rectificatif. De la même manière que pour les dépenses de fonctionnement, ces crédits supplémentaires destinés à porter le projet immobilier n'ont pu être engagés qu'en fin d'année.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	911	1 003	995
– sous plafond	911	1 003	995
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		15	13
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		15	13
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation annuelle en ETPT s'établit à 8 unités en dessous du plafond d'emplois autorisé. L'écart constaté résulte pour l'essentiel d'une sous-consommation des 10 emplois prévus dans le cadre du traitement de la demande d'asile en Guyane (décret n°2019-1329 du 9 décembre 2019).

PROGRAMME 104
Intégration et accès à la nationalité française

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » porte les politiques publiques d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France dont les bénéficiaires de la protection internationale, celle du dispositif national d'hébergement des réfugiés ainsi que celle de l'accès à la nationalité française.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018, a décidé d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans le respect des principes et valeurs de la République française. Le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action, des décisions relatives d'une part, à une meilleure valorisation des diplômes, des qualifications et des acquis de l'expérience des étrangers primo-arrivants et, d'autre part à une augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché de l'emploi. Cette politique ambitieuse s'est traduite par une augmentation des moyens budgétaires dès 2019 qui s'est inscrite dans la durée. L'année 2020 ayant été marquée par les conséquences de l'épidémie de la COVID-19, l'année 2021 est la première année de mise en œuvre complète des mesures décidées.

La politique d'intégration

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR a été de 108 909 en 2021 en légère augmentation par rapport à 2019 (107 402). L'année 2020 dans le contexte de crise sanitaire avait été marquée par une baisse de 26,7 % du nombre de signataires.

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour s'approprier les principes et valeurs de la République ainsi que le fonctionnement de la société française et une formation linguistique pour ceux des primo-arrivants le nécessitant. En 2021, 47,5 % des signataires du CIR n'avaient pas le niveau A1 du cadre européen commun de référence des langues et ont donc bénéficié d'une formation linguistique.

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite peut poursuivre son parcours de formation linguistique délivrée par l'OFII pour atteindre le niveau A2 de connaissance du français. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 (50 heures) organisée également par l'OFII.

L'année 2021 a vu la poursuite active de la mise en œuvre des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C21, traduisant une amplification d'ambition et de dimension pour la politique de l'intégration avec :

- en premier lieu, le renforcement des formations du CIR, première étape du parcours d'intégration avec un doublement des journées de formation civique dont le contenu et les modalités d'animation pédagogique ont été renouvelés. Les heures de formation linguistique ont également été multipliées par deux et un nouveau forfait linguistique de 600 heures a été institué pour les non lecteurs non scripteurs dans leur langue d'origine. Il représente plus de 12 % des formations prescrites en 2021. L'État propose et prend en charge désormais la certification du niveau atteint en fin de formation linguistique. L'expérimentation de formation à distance menée dès le premier confinement sanitaire s'est poursuivie et cette modalité de formation a vocation à se développer. L'entretien de fin de CIR, institué pour formaliser avec chaque signataire un bilan des formations suivies et procéder à une nouvelle orientation individualisée, a été largement mené par téléphone. Plus de 17 565 bilans ont ainsi été réalisés par les auditeurs de l'OFII ;
- en deuxième lieu, l'accent a été mis sur l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, sous la forme d'un conseil en orientation professionnelle puis d'un accompagnement personnalisé, en association avec le service public de l'emploi (SPE). Un nouvel accord-cadre entre l'État, l'OFII et les acteurs du SPE a été signé. Sa déclinaison départementale a été engagée en 2021 dans les territoires. Cet accord prévoit plusieurs axes de coopération : le renforcement de la connaissance réciproque des offres de service des partenaires, la mobilisation des acteurs du SPE dans le cadre du parcours d'intégration républicaine et une meilleure prise en compte des caractéristiques des signataires du CIR par un échange de données renforcé entre l'OFII et le SPE ;
- en troisième et dernier lieu, les orientations stratégiques 2021 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, adressées par le ministre de l'Intérieur le 17 février aux préfets de région, ont été mises en œuvre dans la continuité des priorités définies en 2019 : renforcement de la gouvernance territoriale, amplification du partenariat avec les collectivités territoriales, accent mis sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement global, poursuite du développement du dispositif conjoint avec l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et extension des dispositifs d'accompagnement global spécifiques aux réfugiés. Les moyens budgétaires alloués à la politique d'intégration, qui avaient quasiment doublé en 2019, ont été augmentés de 4,9 M€, permettant aux préfets de mettre en œuvre au plan local les actions d'accompagnement des primo-arrivants, prioritairement orientées vers l'emploi et de renforcer les partenariats avec les collectivités locales.

Le programme 104 soutient également les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des 41 plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants (FTM) piloté par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit, sur la base d'un appel à projets national, par une contribution au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement (ATL).

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS

En 2021, plus de 54 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire contre environ 33 000 en 2020. Cette progression de 63 % a été rendue possible par l'augmentation des capacités décisionnelles de l'OFPRA et de la CNDA.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH), qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2021, la capacité du parc

CPH financée par le programme 104 a été maintenue à 8 710 places. La mobilisation du plan de relance a permis de financer 458 places supplémentaires dans le cadre du programme 363.

En parallèle, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale. En 2021, 31,8 M€ ont été consacrés à leur accompagnement. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentées lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, notamment avec la mise en place de projets d'accompagnement global dans chaque région auxquels le nouveau programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) se substituera progressivement à compter de 2022. Ces dispositifs ont notamment été ciblés sur l'accompagnement professionnel des bénéficiaires et tout particulièrement ceux de moins de 25 ans, dans le cadre du programme « hébergement, orientation et parcours vers l'emploi » (HOPE). Ce programme a permis à 718 d'entre eux de bénéficier, outre d'un hébergement, d'une formation professionnelle pendant huit mois. D'autres dispositifs ont permis de favoriser la prise en charge médico-psychologique et de renforcer le lien social avec la société civile grâce à l'accès à la culture et au sport.

Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) a été chargé du pilotage et de la mise en œuvre de cette stratégie organisée autour de 7 axes :

- au titre du pilotage, la formalisation d'engagements des collectivités locales en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
- un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation du contrat d'intégration républicaine ;
- l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
- une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le « pôle migrants » de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
- l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
- l'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
- le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Ces mesures mises en œuvre depuis 2018 se sont poursuivies en 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)

INDICATEUR 1.2 : Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR mission

1.1 – Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'atteinte du niveau A1	%	68,3	73,8	75	75,7	76,4	80
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%	Non déterminé	90	80	60	73,9	82

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

- $[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ayant atteint en année N le niveau A1 à l'issue de la formation prescrite}) / (\text{Nombre de signataires de CIR ayant terminé en année N leur formation linguistique prescrite})] * 100$

- $[(\text{Nombre de prestataires de formation linguistiques ayant obtenu 15/20 lors des audits soit des critères du cahier des charges respectés à 75\%}) / (\text{Nombre total de prestataires de formation linguistiques audités})] * 100$

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau. L'interprétation du résultat doit être rapporté au poids des différents parcours linguistiques effectués, le taux d'atteinte du niveau A1 décroissant avec le nombre d'heures prescrites. 50,8 % des signataires de CIR à qui une formation linguistique a été prescrite ont été orientés vers les parcours les plus longs, de 400 à 600 heures.

L'indicateur « taux de conformité » pourrait évoluer en fonction du nombre de prestataires audités.

INDICATEUR

1.2 – Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR	%	Non déterminé	46,7	56	46,1	46,1	75

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniquesSource des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

$[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi qui se sont inscrits lors de la durée du CIR à Pôle emploi ou à la mission locale}) / \text{Nombre de signataires du CIR non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi ayant eu leur entretien de fin de CIR}] * 100$

Compte tenu des données disponibles dans le système d'information de l'opérateur source de la donnée, la base de calcul est restreinte : ne sont comptabilisées que les personnes sans emploi lors de l'entretien initial d'accueil, ayant exprimé à cette occasion le souhait d'être orienté vers le service public de l'emploi et déclarant s'être effectivement inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi concerné lors de l'entretien de bilan de fin de CIR.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR continue de progresser, confirmant la tendance observée dès 2020. Le doublement des heures de formation et les effets du nouveau format pédagogique ont un impact positif sur le taux d'atteinte de ce niveau. Ce taux varie en fonction des parcours prescrits : 42,3 % pour les parcours de 600h, 68,7 % pour les parcours de 400h, 82,8 % pour les parcours de 200h et 93,6 % pour ceux de 100h. Le taux de 76,4 % est une moyenne pondérée selon le poids respectif de chaque parcours parmi les parcours achevés.

Le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités est supérieur à l'objectif actualisé. Les conditions sanitaires de l'année 2021 ont permis d'avoir un niveau d'activité soutenu sur le plan de l'audit des prestataires, avec 222 audits réalisés contre 52 en 2020.

L'indicateur relatif à l'efficacité de l'orientation vers le service public de l'emploi (SPE) est en cours de fiabilisation. La mise en place de la nouvelle application de gestion des CIR permettra ainsi d'améliorer la cohérence de cet indicateur. Bien qu'en deçà de la prévision, le résultat est encourageant et montre que les travaux relatifs aux échanges de données automatisés entre l'OFII et Pôle emploi doivent se poursuivre afin d'améliorer l'effectivité de l'orientation vers cet opérateur et la pertinence de sa mesure.

OBJECTIF**2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation****INDICATEUR****2.1 – Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	315	457	350	400	381	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	148	185	190	180	149	170

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système d'information de gestion des naturalisations intitulé PRENAT, permet d'évaluer la performance de cette procédure au travers d'indicateurs tel que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, les prévisions 2021 (350 jours) avaient été actualisées au printemps 2021 (400 jours), pour tenir compte, d'une part, de l'augmentation du flux de dossiers notamment liée à la montée en puissance du dispositif de reconnaissance COVID, et d'autre part, de l'impact de la crise sanitaire (périodes de confinement) sur l'activité des plateformes. Les efforts de productivité engagés sur l'ensemble de la chaîne d'instruction ont permis une amélioration continue au cours de l'année des délais moyens de traitement, soit une diminution du délai de 17 % pour les décisions favorables et de 20 % pour les décisions défavorables par rapport à l'année 2020.

Pour les décisions défavorables, le délai de 149 jours en 2021 est inférieur à la prévision initiale. Ces décisions sont prises directement par les plateformes ce qui permet d'atteindre un délai de traitement inférieur à celui des décisions favorables dont la chaîne de traitement implique également l'administration centrale, le service central de l'état civil puis la publication du décret au Journal officiel.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 792 651		11 000 000 11 043 965	249 071 730 233 836 616	257 665 695
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	3 000 000 1 506 729		55 003 001 58 757 250	58 003 001 60 263 978	64 397 562
14 – Accès à la nationalité française	992 022 1 408 766	109 568		992 022 1 518 333	992 022
15 – Accompagnement des réfugiés	3 850 135		114 694 825 136 204 186	114 694 825 140 054 321	142 766 003
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 098	8 138 000 7 431 098	8 138 000
Total des AE prévues en LFI	242 063 752	0	188 835 826	430 899 578	473 959 282
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 246 179 (hors titre 2)		+32 246 179	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-11 488 851 (hors titre 2)		-11 488 851	
Total des AE ouvertes		451 656 906 (hors titre 2)		451 656 906	
Total des AE consommées	229 558 280	109 568	213 436 499	443 104 347	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 791 351		11 000 000 11 043 965	249 071 730 233 835 316	257 665 695
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	3 000 000 1 320 134		55 003 001 58 371 756	58 003 001 59 691 890	64 397 562
14 – Accès à la nationalité française	1 053 353 1 230 992	113 997		1 053 353 1 344 989	1 053 353
15 – Accompagnement des réfugiés	3 775 965		114 694 825 136 173 511	114 694 825 139 949 476	142 766 003
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 100	8 138 000 7 431 100	8 138 000
Total des CP prévus en LFI	242 125 083	0	188 835 826	430 960 909	474 020 613
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 246 179 (hors titre 2)		+32 246 179	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 588 886 (hors titre 2)		-10 588 886	
Total des CP ouverts		452 618 202 (hors titre 2)		452 618 202	
Total des CP consommés	229 118 443	113 997	213 020 332	442 252 772	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 471	255 439 568	266 668 133 191 432 067
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	500 000 953 229		52 715 001 52 033 625	53 215 001	63 357 544 52 986 854
14 – Accès à la nationalité française	985 274 908 135	60 263		985 274	985 274 968 399
15 – Accompagnement des réfugiés	2 281 046		113 575 821 136 200 668	113 575 821	185 860 908 138 481 714
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	-10 000	10 000	8 138 000 7 989 198	8 138 000	8 138 000 7 989 198
Total des AE prévues en LFI	245 924 842	0	185 428 822	431 353 664	525 009 859
Total des AE consommées	179 019 006	70 263	212 768 962		391 858 231

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 470	255 439 568	266 668 133 191 432 066
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	500 000 645 392		52 715 001 51 978 048	53 215 001	63 357 544 52 623 440
14 – Accès à la nationalité française	1 046 605 932 470	41 400		1 046 605	1 046 605 973 870
15 – Accompagnement des réfugiés	2 176 689		113 575 821 136 083 292	113 575 821	185 860 908 138 259 981
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		10 000	8 138 000 7 989 200	8 138 000	8 138 000 7 999 200
Total des CP prévus en LFI	245 986 173	0	185 428 822	431 414 995	525 071 190
Total des CP consommés	178 641 147	51 400	212 596 010		391 288 557

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	179 019 006	242 063 752	229 558 280	178 641 147	242 125 083	229 118 443
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 700 050	3 992 022	4 043 923	3 322 191	4 053 353	3 604 086
Subventions pour charges de service public	175 318 956	238 071 730	225 514 357	175 318 956	238 071 730	225 514 357
Titre 5 – Dépenses d'investissement	70 263	0	109 568	51 400	0	113 997
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	60 263	0	109 568	41 400	0	113 997
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 000	0	0	10 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	212 768 962	188 835 826	213 436 499	212 596 010	188 835 826	213 020 332
Transferts aux ménages	5 370 747	11 100 000	10 537 363	5 370 747	11 100 000	10 531 874
Transferts aux entreprises	3 924 460	1 200 000	3 693 586	3 891 597	1 200 000	3 689 069
Transferts aux collectivités territoriales	7 913 139	6 000 000	7 491 021	7 884 913	6 000 000	7 519 243
Transferts aux autres collectivités	195 560 616	170 535 826	191 714 528	195 448 752	170 535 826	191 280 145
Total hors FdC et AdP		430 899 578			430 960 909	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 757 328			+21 657 293	
Total*	391 858 231	451 656 906	443 104 347	391 288 557	452 618 202	442 252 772

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	22 699 772	43 059 704	32 246 179	22 699 772	43 059 704	32 246 179
Total	22 699 772	43 059 704	32 246 179	22 699 772	43 059 704	32 246 179

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		375		375				
03/2021		18 668		18 668				
04/2021		25 500		25 500				
05/2021		25 500		25 500				
07/2021		9 150		9 150				
08/2021		18 247 492		18 247 492				
09/2021		65 225		65 225				
10/2021		10 464 333		10 464 333				
11/2021		3 346 711		3 346 711				
12/2021		3 275		3 275				
01/2022		39 949		39 949				
Total		32 246 179		32 246 179				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		317 041		346 926				
Total		317 041		346 926				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		11 700 000		12 573 147				
Total		11 700 000		12 573 147				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		1 000 000		1 000 000				
Total		1 000 000		1 000 000				

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						9 656 530		9 656 530
01/12/2021						14 849 362		14 852 429
Total						24 505 892		24 508 959

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		45 263 220		46 166 252		24 505 892		24 508 959

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI Consommation</i>						
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		249 071 730 233 836 616	257 665 695 233 836 616		249 071 730 233 835 316	257 665 695 233 835 316
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants		58 003 001 60 263 978	64 397 562 60 263 978		58 003 001 59 691 890	64 397 562 59 691 890
14 – Accès à la nationalité française		992 022 1 518 333	992 022 1 518 333		1 053 353 1 344 989	1 053 353 1 344 989
15 – Accompagnement des réfugiés		114 694 825 140 054 321	142 766 003 140 054 321		114 694 825 139 949 476	142 766 003 139 949 476
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000 7 431 098	8 138 000 7 431 098		8 138 000 7 431 100	8 138 000 7 431 100
Total des crédits prévus en LFI *	0	430 899 578	430 899 578	0	430 960 909	430 960 909
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+20 757 328	+20 757 328		+21 657 293	+21 657 293
Total des crédits ouverts	0	451 656 906	451 656 906	0	452 618 202	452 618 202
Total des crédits consommés	0	443 104 347	443 104 347	0	442 252 772	442 252 772
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 552 559	+8 552 559		+10 365 430	+10 365 430

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	433 267 416	433 267 416	0	433 328 747	433 328 747
Amendements	0	-2 367 838	-2 367 838	0	-2 367 838	-2 367 838
LFI	0	430 899 578	430 899 578	0	430 960 909	430 960 909

L'amendement n° 1255 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 104 pour un montant de 2,4 M€ en AE et CP, afin de gager par des économies complémentaires les dépenses nouvelles adoptées lors du débat parlementaire

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2021 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report de l'exercice 2020 en date du 27 janvier 2021 et du 15 février 2021 à hauteur de 0,3 M€ en AE en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens rattachés) et 11,7 M€ en AE et 12,6 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (FAMI et indus FEI) par des arrêtés en gestion à hauteur de 32,2 M€ en AE et en CP ;
- une ouverture de crédits par décret de transfert n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 de 1 M€ en AE et en CP correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) à l'accueil des ressortissants afghans en France ;
- deux annulation de crédits en lois de finances rectificatives n° 2021-953 du 19 juillet 2021 et n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 9,7 M€ en AE et en CP et de 14,8 M€ en AE et en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 104 a bénéficié des ressources du fonds européen FAMI au titre de dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallation.

La direction générale des étrangers en France a été désignée, le 24 juillet 2015, autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration.

En 2021, le programme 104 a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 32,2 M€ en AE et en CP et de reports de fonds de concours de 2020 sur 2021 d'un montant de 0,3 M€ en AE et en CP.

Il a également été abondé par un report de crédits nationaux à hauteur de 11,7 M€ afin de prendre en compte les corrections des comptes 2017-2018 décidées par la CICC.

Le programme 104 a versé 35,8 M€ en AE et en CP (8,1 M€ FAMI hors cas spéciaux et 27,7 M€ de cas spéciaux), dont 12,3 M€ de crédits nationaux à des porteurs de projets prioritaires.

Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « fonds de concours » même si une partie des dépenses a été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 505 892	24 505 892	0	24 508 959	24 508 959
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	24 505 892	24 505 892	0	24 508 959	24 508 959

La totalité de la réserve de précaution (24,5 M€ en AE et en CP) a été annulée en lois de finances rectificatives n° 2021-953 du 19 juillet 2021 pour 9,7 M€ en AE et en CP et n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 14,8 M€ en AE et en CP.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 451 656 906	CP ouverts en 2021 * (P1) 452 618 202
AE engagées en 2021 (E2) 443 104 347	CP consommés en 2021 (P2) 442 252 772
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 873 147
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 552 559	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 441 379 625

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 834 349				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 834 349	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 873 147	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 961 201
AE engagées en 2021 (E2) 443 104 347	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 441 379 625	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 1 724 722
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 2 685 923
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 2 685 923
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2021 s'élève à 2,7 M€.

Il correspond à des charges à payer :

- de prestations engagées au titre des actions d'intégration des primo-arrivants pour les formations des formateurs de formation linguistique intervenant dans le cadre du CIR (0,5 M€) et pour l'élaboration des diagnostics pré-opérationnels pour la mise en œuvre du programme AGIR (0,8 M€) ;
- de prestations engagées par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) au titre des actions nationales en faveur des réfugiés (0,2 M€) ;
- au titre des dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (0,1 M€).

Enfin une partie des restes à payer pour un montant de près de 1,1 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2021 qui n'ont pu être finalisés ou clôturés par l'AIFE.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****11 – Accueil des étrangers primo arrivants**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		257 665 695 233 836 616	257 665 695 233 836 616		257 665 695 233 835 316	257 665 695 233 835 316

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 249,07 M€ dont 238,07 de subvention pour charges de service public (SCSP) et 11,00 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion et à l'évaluation des besoins effectifs de l'office, les crédits versés à l'OFII en 2021 se sont élevés à 222,79 M€ de SCSP et à 10,45 M€ de crédits d'intervention.

L'écart entre la LFI et l'exécution sur l'action 11 résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve de 14,83 M€ ;
- un moindre versement de 1,00 M€ de SCSP à la suite de la publication d'un budget rectificatif de l'OFII.

En outre, 6,14 M€ de fonds européens ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	238 071 730	222 792 651	238 071 730	222 791 351
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 224		3 924
Subventions pour charges de service public	238 071 730	222 787 427	238 071 730	222 787 427
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 593 965	11 043 965	19 593 965	11 043 965
Transferts aux ménages	11 000 000	10 450 000	11 000 000	10 450 000
Transferts aux autres collectivités	8 593 965	593 965	8 593 965	593 965
Total	257 665 695	233 836 616	257 665 695	233 835 316

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2021 : 238,07 M€ en AE et CP

EXÉCUTION 2021 : 222,79 M€ en AE et CP

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versées à l'OFII. Au titre de cette subvention, l'office a perçu 222,79 M€ sur les 238,07 M€ prévus en LFI.

La modulation à la baisse des crédits versés, correspondant aux besoins de l'opérateur, résulte principalement de la mise en réserve appliquée en début d'année d'exercice.

Les résultats atteints en 2021 par l'OFII sont détaillés dans le volet "Opérateur".

DÉPENSES D'INTERVENTION

LFI 2021 : 11,00 M€ en AE et CP

EXÉCUTION 2021 : 10,45 M€ en AE et CP

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

La mise en réserve appliquée pour un montant de 0,55 M€ explique cette moindre exécution.

ACTION

12 – Actions d'intégration des primo-arrivants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants		64 397 562	64 397 562		64 397 562	64 397 562
		60 263 978	60 263 978		59 691 890	59 691 890

LFI 2021 : 58 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 60,26 M€ en AE et 59,69 M€ en CP

Les crédits de l'action 12 financent les actions d'accompagnement complémentaires à visée sociale, professionnelle ou linguistique facilitant, au-delà du CIR, la poursuite du parcours d'intégration républicaine durant les cinq années suivant l'obtention d'un titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors Union européenne. Ces actions s'inscrivent dans les priorités ministérielles annuelles d'action de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants. Elles sont déployées essentiellement par le réseau associatif. Les porteurs de projets sont sélectionnés, soit au niveau local par le biais d'appels à projets régionaux ou départementaux lancés par les services déconcentrés (SGAR, DREETS, DDETS), soit au niveau national ou interrégional via un appel à projets national.

L'action 12 a bénéficié de crédits autorisés au titre des reports de 2020 sur 2021 à hauteur de 840 780 €. La fongibilité entre actions en cours de gestion a aussi été utilisée, notamment en direction de l'action 14 et en provenance des actions 15 et 16.

L'écart entre les crédits votés et l'exécution sur crédits nationaux à hauteur de 54,41 M€ en AE et 53,91 M€ en CP se justifie principalement par la mise en réserve de 3,48 M€ (ces crédits ont été annulés en loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021).

Un report de crédits au titre des charges à payer à hauteur de 1,24 M€ a été autorisé en 2022. Ce report concerne notamment les prestations liées aux diagnostics pré-opérationnels pour le déploiement en 2022 du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) dans 27 départements métropolitains.

S'agissant des crédits européens, 5,8 M€ ont été exécutés sur le fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) pour des actions d'accompagnement des étrangers hors UE (4,5 M€) et des actions de professionnalisation des acteurs de l'intégration (1,3 M€).

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 000 000	1 506 729	3 000 000	1 320 134
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	1 309 475	3 000 000	1 122 880
Subventions pour charges de service public		197 254		197 254
Titre 6 : Dépenses d'intervention	61 397 562	58 757 250	61 397 562	58 371 756
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 135 685	1 200 000	1 126 055
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	4 104 930	6 000 000	4 133 152
Transferts aux autres collectivités	54 197 562	53 516 634	54 197 562	53 112 549
Total	64 397 562	60 263 978	64 397 562	59 691 890

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement au niveau central à hauteur de 0,80 M€ en AE et 0,84 M€ en CP ont financé des prestations de professionnalisation des organismes de formation linguistique chargés de mettre un œuvre les prestations du contrat d'intégration républicaine (CIR), ainsi que des outils numériques et de diffusion d'informations.

Au niveau déconcentré, la consommation au titre de la réalisation de diagnostics pré-opérationnels du programme AGIR s'est élevée à 0,71 M€ en AE et 0,48 M€ en CP.

La dépense de 0,19 M€ imputée au titre d'une subvention de charge de service public (SCSP) correspond au financement d'un projet d'insertion linguistique et professionnel pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale porté par l'AFPA en région Hauts-de-France.

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'exécution des dépenses d'intervention sur crédits nationaux s'est élevée à 52,9 M€ en AE et 52,59 M€ en CP dont 40 M€ en AE et CP consommés au niveau local dans le cadre des priorités d'actions fixées aux préfets par instruction ministérielle du 17 février 2021.

Les dépenses d'actions d'accompagnement global et vers l'emploi ont représenté plus de la moitié des dépenses d'intervention. Elles atteignent près de 30 M€. L'objectif de 60 % d'actions financées sur ces thématiques fixé pour le niveau territorial a été atteint (63, 5%). La consommation au titre des actions d'apprentissage linguistique s'est élevée à 19 M€ en AE et en CP dont le financement des formations linguistiques de niveau A2/B1 mises en œuvre par l'OFII (7 M€) ;

Près de 1,9 M€ ont été exécutés pour le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », dispositif piloté et financé conjointement avec le ministère de l'Education nationale.

Le développement du partenariat avec les collectivités locales s'est poursuivi en 2021. La consommation en région a progressé de 3,8 M€ (+9 %) par rapport à l'année 2020.

Les dépenses d'intervention au titre du fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) se sont élevées à 5,85 M€ en AE et 5,78 M€ en CP au lieu de 6,4 M€ initialement prévues.

ACTION**14 – Accès à la nationalité française**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Accès à la nationalité française		992 022 1 518 333	992 022 1 518 333		1 053 353 1 344 989	1 053 353 1 344 989

LFI 2021 : 1 M€ en AE et 1,05 M€ en CP**Exécution 2021 : 1,52 M€ en AE et 1,34 M€ en CP**

Ces crédits sont destinés aux dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) située à Rezé en Loire-Atlantique.

La consommation des crédits de l'action 14 au-delà du niveau prévisionnel s'explique par des dépenses exceptionnelles :

- l'achat d'une prestation de conseil en ressources humaines pour accompagner une démarche globale de réingénierie des process en lien avec la dématérialisation des procédures d'accès à la nationalité (projet NATALI) pour un montant de 0,34 M€ ;
- la passation dès 2021, d'un nouveau marché de fournitures d'électricité pour 2022 ;
- la prise en charge de l'hébergement de l'application Prenat au ministère des solidarités et de la santé avant sa migration dans le cloud du ministère de l'intérieur (0,11 M€).

Cette action a bénéficié d'un abondement en provenance des actions 12 et 16 à hauteur de 0,59 M€ en AE et de 0,45 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	992 022	1 408 766	1 053 353	1 230 992
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	992 022	1 408 766	1 053 353	1 230 992
Titre 5 : Dépenses d'investissement		109 568		113 997
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		109 568		113 997
Total	992 022	1 518 333	1 053 353	1 344 989

Les dépenses d'investissement concernent principalement des travaux de sécurisation des bâtiments.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

ACTION**15 – Accompagnement des réfugiés**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Accompagnement des réfugiés		142 766 003 140 054 321	142 766 003 140 054 321		142 766 003 139 949 476	142 766 003 139 949 476

L'exécution (hors fonds de concours) au 31 décembre 2021 s'élève à 110,7 M€ en AE et à 110,6 M€ en CP, soit 99,9% des crédits ouverts en AE et 99,8% en CP.

Le montant total des crédits exécutés (y compris les fonds de concours) est de 140,1 M€ en AE et 139,9 M€ en CP.

La LFI 2021 (114,7 M€ en AE et en CP – hors fonds de concours) a été complétée par :

- un transfert de 1 M€ en AE et CP en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'accueil des agents de droit local et assimilés (ADL) évacués d'Afghanistan durant le printemps de l'année 2021 ;
- un redéploiement de 0,9 M€ en AE et CP en provenance de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » afin de compléter le financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'accueil de ces ADL évacués d'Afghanistan ;
- une annulation en lois de finances rectificatives des 19 juillet et 1^{er} décembre 2021 de la totalité de la réserve de précaution de l'action 15 à hauteur de 5,7 M€ en AE et en CP.

Au 31 décembre 2021, les crédits ouverts (hors fonds de concours) s'élevaient à 110,9 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 850 135		3 775 965
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 320 459		1 246 289
Subventions pour charges de service public		2 529 676		2 529 676
Titre 6 : Dépenses d'intervention	142 766 003	136 204 186	142 766 003	136 173 511
Transferts aux ménages	100 000	87 363	100 000	81 874
Transferts aux entreprises		2 503 972		2 509 085
Transferts aux collectivités territoriales		3 386 091		3 386 091
Transferts aux autres collectivités	142 666 003	130 226 760	142 666 003	130 196 460
Total	142 766 003	140 054 321	142 766 003	139 949 476

1 – Les centres provisoires d'hébergement (CPH)

LFI 2021 : 81,9 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 78,8 M€ en AE et CP

L'exécution au 31 décembre 2021 s'élève à 78,8 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement de 8 710 places, dont 66 places spécialisées pour l'accueil des femmes victimes de violence ou de la traite des êtres humains, en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine.

Ces places ont été financées à un coût journalier cible de 25 €, avec un complément journalier de 13 € par place pour les places spécialisées.

2 – Les actions d'accompagnement en faveur des réfugiés

LFI 2021 : 32,8 M€ en AE et CP

Exécution 2021 : 31,9 M€ en AE et 31,8 M€ en CP

L'exécution 2021 s'élève à 31,9 M€ en AE et 31,8 M€ en CP.

Elle correspond au financement des mesures en faveur de l'intégration des réfugiés prévues au titre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, pilotée par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la direction de l'asile (DA).

Ces mesures concernent les dispositifs suivants :

- la mise en œuvre de programmes d'intégration des réfugiés dans le cadre d'appels à projets locaux (6 M€) et d'un appel à projets national (0,8 M€) ;
- des dispositifs d'accompagnement global des réfugiés proposant des hébergements et des parcours d'accès renforcé à l'emploi du type ACCELAIR (4 M€) ;
- un dispositif d'accompagnement des réfugiés franciliens vers le logement pérenne mis en œuvre par le GIP-HIS (1M€), ainsi qu'un dispositif de formation à destination des intervenants sociaux du dispositif national d'accueil pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) (0,4 M€) ;
- le programme HOPE « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » piloté par l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA pour 2,4 M€) ;
- le dispositif RELOREF de France Terre d'Asile (FTDA) pour le logement des réfugiés (0,2 M€) ;
- un dispositif d'hébergement et d'accompagnement transitoire de 20 places à Mayotte à destination des BPI (0,3 M€) ;
- des centres d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés (hors CPH) en Île-de-France pour des bénéficiaires de la protection internationale (DPHRS, CAIR, DAHAR pilotés par France Terre d'Asile, France Fraternités et Aurore) (8,2M€) ;
- la spécialisation d'un centre d'hébergement de 30 places dans la prise en charge d'un public de réfugiés LGBTI dans le Maine-et-Loire (association le Refuge) (0,3 M€) ;
- l'accompagnement de femmes yézidiennes et de leurs familles (0,1 M€) ;
- le financement d'une évaluation menée par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) sur l'intégration professionnelle des réfugiés (0,1 M€) ;
- la prise en charge de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement d'environ 600 agents de droit local et assimilés (ADL) évacués d'Afghanistan (2 M€). Ce dispositif a été financé pour moitié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au moyen d'un transfert d'un million d'euros au programme 104 (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits).

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Ces crédits ont également permis de financer des dispositifs spécifiques tels que :

- le versement d'allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l'accès à l'indépendance de leur pays (0,1 M€) ;
- la prise en charge médico-psychologique de réfugiés victimes de violence et de torture et l'accompagnement de réfugiés en reprise d'étude (0,3 M€) ;
- des actions mises en œuvre par la DIAIR (programme national de service civique Volont'R, partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de contrats territoriaux, etc.) (5,6 M€).

3 – Fonds de concours

Exécution 2021 : 29,4 M€ en AE et 29,3 M€ en CP

En 2021, l'exécution correspond à :

- 20,7 M€ en AE et 20,7 M€ en CP au titre du FAMI « Réinstallation ». Ces crédits ont financé les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes réinstallées dans le cadre des programmes européens de réinstallation ;
- 6,8 M€ en AE et 6,9 M€ en CP pour le financement de dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées (programme de réinstallation) pilotés par les régions ;
- 1,8 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » pour des actions d'accompagnement global de bénéficiaires d'une protection internationale, mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets permanent du FAMI.

ACTION**16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000	8 138 000		8 138 000	8 138 000
		7 431 098	7 431 098		7 431 100	7 431 100

LFI 2021 : 8,14 M€ en AE et en CP

Exécution 2021 : 7,43 M€ en AE et en CP

L'État a, depuis 1997, lancé un plan de traitement pour transformer les foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales pour permettre aux travailleurs migrants d'accéder à un logement individuel et autonome conforme aux normes en vigueur. Ce plan permet aussi de lutter contre la sur-occupation et les activités informelles.

Pour accompagner le plan de traitement, dans le cadre d'un appel à projets annuel piloté par la DGEF/DIAN, les crédits inscrits pour cette brique sont destinés à financer une partie des surcoûts liés aux travaux, de l'accompagnement social des résidents et dans une moindre mesure, du mobilier adapté pour les personnes de plus de 60 ans.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve de 5 % des crédits LFI et une moindre dépense réalisée par un opérateur, ayant permis un redéploiement en fin de gestion de 0,3 M€ pour le financement de projets au titre de l'action 12 en fin de gestion et des dépenses de la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 138 000	7 431 098	8 138 000	7 431 100
Transferts aux entreprises		53 929		53 929
Transferts aux autres collectivités	8 138 000	7 377 169	8 138 000	7 377 171
Total	8 138 000	7 431 098	8 138 000	7 431 100

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir :

- les actions proposées principalement par les gestionnaires des FTM (ADOMA, COALLIA et ADEF) dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement pour un montant de 6,77 M€, dont 61 % pour le financement partiel de la perte de recettes ou les surcoûts pendant la transformation du bâti en résidences sociales, 35 % pour des actions d'accompagnement social des résidents et des gestionnaires et 4 % pour l'achat de mobilier adapté au vieillissement ;
- le financement d'actions menées par l'UNAF0, organisme « tête de réseau » dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2022 pour un montant annuel de 0,09 M€ ;
- la prise en charge de l'aide transitoire au logement pour 0,56 M€.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					80 000	80 000
Transferts					80 000	80 000
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)					476 254	476 255
Transferts					476 254	476 255
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	196 032 067	196 032 066	257 255 730	257 255 730	240 831 392	240 831 392
Subventions pour charges de service public	174 886 596	174 886 596	238 071 730	238 071 730	222 787 427	222 787 427
Transferts	21 145 471	21 145 470	19 184 000	19 184 000	18 043 965	18 043 965
Universités et assimilés (P150)	108 179	108 179			227 989	227 989
Transferts	108 179	108 179			227 989	227 989
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					51 105	51 105
Transferts					51 105	51 105
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	12 000	12 000			10 000	10 000
Transferts	12 000	12 000			10 000	10 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	2 687 885	2 687 885			3 407 865	3 407 864
Subventions pour charges de service public	432 360	432 360			2 726 930	2 726 930
Transferts	2 255 525	2 255 525			680 935	680 934
Total	198 840 131	198 840 130	257 255 730	257 255 730	245 084 605	245 084 605
Total des subventions pour charges de service public	175 318 956	175 318 956	238 071 730	238 071 730	225 514 357	225 514 357
Total des transferts	23 521 175	23 521 174	19 184 000	19 184 000	19 570 248	19 570 248

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	0 0 0	1 144 1 168 1 157	0 0 49	0 0 0	0 0 0	0 0 2
Total	0 0 0	1 144 1 168 1 157	0 0 49	0 0 0	0 0 0	0 0 2

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était stable par rapport à l'année 2020

En LFI 2021, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1168 ETPT.

Après une année 2020 au cours de laquelle l'établissement avait enregistré une baisse de ses effectifs, notamment expliqué par l'arrêt d'opérations spéciales de recrutement et la crise sanitaire, une augmentation notable des effectifs est à prendre en compte pour l'année 2021

L'exécution en ETPT s'est améliorée en 2021, soit 1 156.59 contre 1 143.70 en 2020, correspondant à une augmentation de 12.89 ETPT par rapport à 2020 (+1.12%).

Malgré une politique de CDIisation des contractuels mise en place par l'établissement pour l'équivalent de 90 ETP en 2021, le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 353 départs contre 356 l'année précédente, pour 353 nouvelles entrées.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 168	1 157

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	899 820	800 000	755 255
Total	899 820	800 000	755 255

Opérateurs

OPÉRATEUR

OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'office français de l'immigration et de l'intégration opère dans le champ des politiques publiques menées par le ministère de l'intérieur en matière d'intégration, d'immigration (immigration familiale, professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et d'asile.

Après une année 2020 fortement marquée par l'impact de la crise sanitaire sur les activités et sur l'exécution des crédits de l'OFII, l'année 2021 est caractérisée par une reprise notable de l'activité de l'établissement notamment en matière d'intégration, à l'exception des aides au retour et à la réinsertion qui n'ont pas retrouvé le niveau de l'année 2019.

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire français.

La prévision initiale était de 100 000 CIR signés pour 2021. Cet objectif a été réévalué à 106 000 CIR lors de l'adoption d'un budget rectificatif. Au final 108 909 CIR ont été signés en 2021, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2020 (78 877 CIR) et de 1,3 % par rapport à 2019 (107 574 CIR). Le nombre de CIR signés constitue l'un des indicateurs clefs de l'OFII.

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent en volume de dépenses, la première mission de l'établissement, hors fonctions supports, avec en 2021 une dépense à hauteur de 107,95 M€ en AE et 98,95 M€ en CP (pour respectivement 100,41 M€ et 95,46 M€ inscrits au BI 2021).

2 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics pluriannuels. Un nouveau marché sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2022. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En raison du caractère forfaitaire du marché, l'exécution 2021 de la dépense est proche de la prévision avec 33,06 M€ en CP pour 36,49 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de fonctionnement directement associées à la dépense d'asile est en diminution en 2021 : 3,4 M€ contre 6,6 M€ inscrits au BI (transports des demandeurs d'asile et acheminement vers les centres d'hébergement d'urgence).

3 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire (ARV) et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

La cible initiale 2021 de 7 000 retours volontaire a été ramenée à 4 674 retours effectifs. L'exécution 2021 est donc marquée par une diminution des dépenses d'intervention à 6,89 M€ contre 9,24 M€ CP inscrits au BI 2021.

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif d'aide au retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement, diminue pour s'établir à 2 M€ contre 3,78 M€ inscrits au BI 2021.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses participant de la prise en compte de l'état de santé des migrants sont demeurées stables à 6,68 M€ en 2021 par rapport à 2020, pour 9,58 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de personnel s'établit à hauteur de 67,26 M€ (72,29 M€ en BI 2021).

5 – Les dépenses d'investissement

Ces dépenses ont été exécutées pour 10,74 M€ en AE et 9,74 M€ en CP, contre 14,46 M€ en AE et 12,23 M€ en CP inscrits au BI.

Ces dépenses traduisent la nécessité de soutenir l'évolution des applications numériques à fort enjeux métiers. Elles prennent également en compte les choix résultant du nouveau schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO). Le niveau d'équipement en systèmes de visioconférence et en matériel nomade a permis d'adapter l'activité de l'établissement au contexte de travail à distance.

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

L'exercice de la tutelle de l'OFII est assuré par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de pré-CA et CA, organisés 3 fois par an et en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). L'année 2021 a permis d'élaborer un nouveau COP pour la période 2021-2023, celui-ci sera signé au début de l'année 2022. Ce COP permet de suivre de manière régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

Par ailleurs, au niveau du RFFIM, le club des tutelles et des opérateurs du ministère de l'intérieur permet à l'OFII de présenter ses avancées et résultats, notamment dans les domaines budgétaire et immobilier.

De plus un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2020-2024 de l'OFII est mis en œuvre depuis novembre 2020.

Enfin, une démarche d'audit et de contrôle interne (financier, métier) est mise en place avec une gouvernance propre associant les directions de tutelle et le CBCM.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	499 985	499 985	459 448	459 448	393 754	393 754
Subventions pour charges de service public	124 100	83 500	7 375	7 375	5 167	5 167
Transferts	375 885	416 485	452 073	452 073	388 587	388 587
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	196 032	196 032	257 256	257 256	240 831	240 831
Subventions pour charges de service public	174 887	174 887	238 072	238 072	222 787	222 787
Transferts	21 145	21 145	19 184	19 184	18 044	18 044
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Total	696 017	696 017	716 704	716 704	634 585	634 585

L'OFII a bénéficié des financements suivants :

240,83 M€ via le programme 104, répartis de la façon suivante :

- 233,24 M€ de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprend 222,79 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et de 10,45 M€ de transfert destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- 7,00 M€ versés par l'action 12 du programme 104 au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique ;
- 0,59 M€ de fonds européen à travers les fonds FAMI via le programme 104.

393,75 M€ via le programme 303, répartis de la façon suivante :

- 387,60 M€ au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont 5,17 M€ versés au titre des frais de gestion ;
- 5,54 M€ de fonds européens FAMI ;
- 0,61 M€ au titre des transports des demandeurs d'asile.

Les 393,75 M€ versés au titre de l'ADA ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	72 292	61 659	Subventions de l'État	252 664	246 417
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 281	4 382	– subventions pour charges de service public	226 013	222 787
			– crédits d'intervention(transfert)	26 651	23 630
Fonctionnement autre que les charges de personnel	186 895	185 893	Fiscalité affectée	800	755
Intervention (le cas échéant)	9 245	7 130	Autres subventions	16 478	6 300
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 500	12 073	Revenus d'activité et autres produits	11 201	6 386
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 000	12 073	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 000	3 778
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	500		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	2 833	112
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		419
Total des charges	268 431	254 681	Total des produits	281 143	259 859
Résultat : bénéfice	12 711	5 177	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	281 143	259 859	Total : équilibre du CR	281 143	259 859

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	16 379	12 941
Investissements	12 230	8 930	Financement de l'actif par l'État	1 303	1 056
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		64
			Autres ressources	2 300	146
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 230	8 930	Total des ressources	19 982	14 207
Augmentation du fonds de roulement	7 752	5 277	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2021 en provenance de crédits nationaux se sont élevés à 246,42 M€ dont notamment :

- au titre de l'action 11 du programme 104 : 222,79 M€ de subvention pour charges de services public et 10,45 M€ destinés à couvrir les aides au retour et à la réinsertion ;
- au titre de l'action 12 du programme 104 : 7,00 M€ de financement pour les marchés A2/B1 ;
- au titre de l'action 2 du programme 303 : 5,17 M€ de frais de gestion ADA.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
60 214	73 619	71 626

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	72 292	72 292	67 259	67 259
Fonctionnement	158 133	175 895	148 170	165 466
Intervention	7 322	9 245	6 264	6 892
Investissement	14 463	12 230	10 745	9 740
Total des dépenses AE (A) CP (B)	252 210	269 661	232 438	249 357
dont contributions employeur au CAS pensions	4 281	4 281	4 382	4 382

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	274 005	254 127
Subvention pour charges de service public	226 013	222 787
Autres financements de l'État	25 554	22 617
Fiscalité affectée	800	704
Autres financements publics	16 478	6 221
Recettes propres	5 160	1 798
Recettes fléchées	3 441	0
Financements de l'État fléchés	2 400	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 041	0
Total des recettes (C)	277 446	254 127
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	7 784	4 770
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 - Accueil et intégration	0	100 410	95 460	0	0	0	0	100 410	95 460
	0	107 954	98 955	0	0	0	0	107 954	98 955
2 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	9 487	36 487	0	0	0	0	9 487	36 487
	0	7 946	33 064	0	0	0	0	7 946	33 064
3 - Retour et réinsertion	0	7 293	1 349	7 322	9 245	0	0	14 615	10 593
	0	142	102	6 264	6 892	0	0	6 406	6 994

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i>									
<i>Compte financier *</i>									
4 - Actions transverses	5 953 5 323	17 268 10 585	17 268 9 827	0 0	0 0	0 0	0 0	23 221 15 908	23 221 15 151
5 - Soutien	66 339 61 936	23 675 21 543	25 331 23 518	0 0	0 0	14 463 10 745	12 230 9 740	104 477 94 224	103 901 95 194
Total	72 292 67 259	158 133 148 170	175 895 165 466	7 322 6 264	9 245 6 892	14 463 10 745	12 230 9 740	252 210 232 438	269 661 249 357

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	486 754	403 681
Autres décaissements non budgétaires	0	511
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	486 754	404 193
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	4 643	11 411
Abondement de la trésorerie fléchée	181	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4 463	11 411
Total des besoins	491 397	415 604

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	7 784	4 770
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	180	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	483 433	408 282
Autres encaissements non budgétaires	0	2 553
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	491 397	415 604
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	491 397	415 604

* Voté

L'exécution budgétaire 2021 s'établit à 232,44 M€ en AE (contre 215,89 M€ au compte financier 2020, soit + 7,67 %) et 249,36 M€ en CP (contre 228,83 M€ au compte financier 2020 soit + 8,97 %). Elle est inférieure de 19,77 M€ en AE et de 20,3 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial (BI). Concernant le budget rectificatif (BR) voté en novembre 2020, l'exécution budgétaire est inférieure de 6,21 M€ en AE et de 12,12 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial (BI).

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

Cette évolution résulte des sous-jacents suivant :

- une révision à la hausse de l'objectif de CIR signés lors du BR de l'opérateur passant de 100 000 CIR à 106 000 CIR pour une exécution finale de 108 909 CIR signés en 2021 (contre 78 764 en 2020 soit une augmentation de 38 %) ;
- les aides au retour volontaire (ARV) sont stables par rapport à 2020 avec 4 674 retours réalisés en 2021 contre un peu plus de 4 500 retours réalisés en 2020. Néanmoins l'exécution 2021 est inférieure à l'hypothèse sur laquelle le BI a été construit avec 7 000 ARV prévus.

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'interventions versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 144	1 168	1 206
– sous plafond	1 144	1 168	1 157
– hors plafond			49
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était stable par rapport à l'année 2020.

En LFI 2021, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1 168 ETPT.

Après une année 2020 au cours de laquelle l'établissement avait enregistré une baisse de ses effectifs, notamment en raison de l'arrêt d'opérations spéciales de recrutement et de la crise sanitaire, l'année 2021 est marquée par une augmentation sensible des effectifs.

L'exécution en ETPT a progressé en 2021 à 1 156,59 ETPT contre 1 143,70 ETPT en 2020, soit une augmentation de +12,89 ETPT par rapport à 2020 (+1,12 %).

Malgré une politique de CDIisation des contractuels mise en place par l'établissement pour l'équivalent de 90 ETP en 2021, le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 353 départs contre 356 l'année précédente, pour 353 nouvelles entrées.